





MAO PENINO

Adjoint au maire de Paris
chargé de la propreté
et du traitement des déchets

En 2012, Paris a poursuivi le déploiement des actions en faveur de la réduction des déchets à la source en particulier dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets (PLPD).

Au cours de l'année écoulée, les Parisiens ont poursuivi leurs efforts avec une diminution supplémentaire de 6,9 kg du poids des déchets produits par habitant par rapport à l'année 2011.

Les initiatives de la Ville en faveur de la prévention des déchets ont continué à rallier un nombre grandissant d'acteurs locaux et institutionnels (habitants, salariés, touristes, usagers des services publics, acteurs du tissu économique et services municipaux) regroupés au sein de l'O3R (Observatoire parisien de la réduction, du réemploi et du recyclage), en lien avec les mairies d'arrondissement, dont le rôle est déterminant dans le déploiement des actions locales. Cette co-construction est essentielle pour atteindre l'objectif d'une réduction de 7% des déchets sur Paris d'ici à 2015.

Parmi les actions marquantes de l'année 2012, sont à relever :

■ la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte des textiles sur le territoire qui a permis de déployer de nouveaux conteneurs et d'améliorer sensiblement les quantités de textiles collectés ;

■ le lancement du premier appel à projets associatifs pour des animations relatives à la prévention des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ;

■ l'ouverture d'une nouvelle ressourcerie par Emmaüs Défi au marché Riquet dans le 19^{ème} arrondissement, en partenariat avec la Ville ;

■ la poursuite du déploiement des composteurs en pied d'immeuble et le lancement du lombricompostage, notamment dans les écoles parisiennes ;

■ l'expérimentation de l'extension des consignes de tri aux plastiques souples dans le 3^{ème} arrondissement parisien ;

■ le renforcement des cours de cuisine sur les marchés alimentaires sur le thème du gaspillage alimentaire.

Nous devons poursuivre nos efforts et faire de la capitale une cité exemplaire en matière de tri et de réduction des déchets. Les enjeux sont cruciaux. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de préserver les ressources de la planète dans notre intérêt et dans celui des générations futures. Réduire nos déchets, les trier : un réflexe que nous devons collectivement et durablement acquérir, pour bien préparer l'avenir.

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

SOMMAIRE

2012

1

Bilan
*** page 6**

2

Présentation
générale des
déchets à Paris
*** page 12**

3

La prévention
des déchets
*** page 16**

4

La collecte
des déchets
*** page 28**

5

Les moyens
affectés à la
collecte de
déchets
*** page 46**

6

Le traitement
des déchets
*** page 54**

7

Les éléments
financiers
*** page 64**

8

Glossaire
*** page 68**

1 Le bilan 2012

1.1 LES REPÈRES 2012

Quelques chiffres

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

Et demain ?

1.1 LES REPÈRES 2012

■ QUELQUES CHIFFRES

65 kg de
déchets triés
par habitant

Dans 76
immeubles
et 21 écoles,
5600 Parisiens
compostent leurs
déchets de cuisine

-3,4 %
de déchets
collectés entre
2011 et 2012

1 137 586
TONNES
DE DÉCHETS
COLLECTÉS

2 268 265
Parisiens

2 648 agents
pour
la collecte

658 véhicules
assurent la
collecte

-3,7%
d'accidents du
travail liés à la
collecte entre
2011 et 2012

INDICATEUR D'ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Environ 5 600 personnes compostent à Paris, grâce à l'accompagnement proposé par la Ville
- 631 animations ayant sensibilisé plus de 26 000 personnes
- 1250 enlèvements de déchets dangereux à domicile
- Près de 4200 tonnes collectées par les recycleries et ressourceries parisiennes
- 47 500 autocollants Stop Pub distribués
- Près de 1900 tonnes de textiles collectées sur voie publique
- 12 établissements scolaires engagés dans une expérimentation pilote de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Déploiement au sein de la Ville de Paris de logiciels de dématérialisation pour réduire la consommation de papier.

COLLECTE

1 137 586 tonnes de déchets collectés par la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères assimilées

79,5 %
904 817 tonnes

Multimatériaux

6,6 %
75 283 tonnes

Verre

5,8 %
66 383 tonnes

Objets encombrants

7,7 %
87 735 tonnes

Autres

0,4 %
3 368 tonnes

TRAITEMENT

2 339 834 tonnes de déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes sont traités par le Sycotom :

Tri et recyclage

15,3 %

357 532 tonnes

Incinération

75,0 %

1 784 380 tonnes

Enfouissement

9,7 %

227 922 tonnes

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012



■ **JANVIER - Appel à projets associatifs** pour des animations sur la prévention des déchets dans le cadre de l'opération Moins de déchets dans le 11^{ème}.
- **Expérimentation** d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes des 11^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

■ **FÉVRIER - Lancement d'une campagne d'information** auprès des GPV (Gros producteurs de verre) pour améliorer la qualité du verre collecté (voir page 37).



■ **MARS - Assises locales des déchets** dans le 11^{ème} arrondissement : réunion publique de présentation du bilan à mi-étape de l'opération Moins de déchets dans le 11^{ème}.



■ **AVRIL - Attribution de conventions d'occupation du domaine public** pour la collecte des textiles usagés sur la voie publique et déploiement des nouveaux conteneurs.
- **Semi-marathon de Paris**, 5 tonnes de déchets recyclables collectés.

■ **JUIN - Lancement de l'appel à projets** associatifs pour des animations sur la prévention des déchets destinées aux Parisiens.
- **Tests de collecte** avec des bennes hybrides, électricité-gasoil (voir page 51).



■ **SEPTEMBRE - Ouverture d'une nouvelle recyclerie au marché Riquet** par Emmaüs Défi dans le 19^{ème} arrondissement avec le soutien de la Ville de Paris.

■ **OCTOBRE - Démarrage** du premier lombricomposteur collectif à l'école Littré (6^{ème} arrondissement) dans le cadre de l'opération compostage.
- **Lancement de la deuxième vague de la politique d'incitation au tri** dans les secteurs à fort potentiel de tri (voir page 36).



■ **NOVEMBRE – Ouverture au public** du CVAE (Centre de valorisation et d'apport des encombrants) boulevard Carnot dans le 12^{ème} arrondissement.
- **Troisième réunion** de l'O3R (Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets).

Le comité de suivi extra-municipal de l'O₃R s'est réuni. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes. Ce fut l'occasion de dresser un premier bilan des actions de prévention et de préciser les prochaines actions de mobilisation et de sensibilisation prévues par le PLPD (Programme local de prévention des déchets).

- **Notification des marchés publics** d'accompagnement des structures à la prévention des déchets (entreprises, services publics, immeubles d'habitation) et de formation des relais (associations entreprises, bailleurs, etc.)
- **Animations théâtrales** sur le thème de la prévention des déchets en gare du RER (Denfert-Rochereau).



- **DÉCEMBRE - Démarrage** des opérations Immeubles engagés et Entreprises engagées.
- **Installation de 5650 mini-bacs** de 30 litres à couvercle jaune dans les classes de 384 écoles parisiennes afin d'y optimiser le tri.

- **TOUTE L'ANNÉE - Expérimentation** dans le 3^{ème} arrondissement de l'extension des consignes de tri des plastiques (voir page 36).

- **Lancement des travaux** pour la mise en service de la collecte pneumatique dans la ZAC Clichy-Batignolles.

- **Cours de cuisine** dispensés par la FFCA (Fédération française de cuisine amateur) sur les marchés alimentaires de Paris.

Ces cours développent le thème du gaspillage alimentaire : cuisine des restes, cuisine sans déchets, conseils sur la conservation des aliments.



■ EN 2013

■ Lancement du blog Compost & vous... à Paris, consacré au compostage parisien.

■ Deuxième appel à projets associatifs dans le cadre du Programme local de prévention des déchets.



■ Nouveau formulaire de demande d'enlèvement des objets encombrants et promotion du réemploi.

■ Nouvelle campagne municipale d'affichage sur le thème de la propreté.

■ Tests de collecte avec une nouvelle gamme de véhicules hybrides (électricité-gasoil).



■ Démarrage de la collecte pneumatique.



■ Deuxième vague du baromètre comportemental des Parisiens en matière de réduction des déchets.

■ Nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères.

■ Mise en ligne sur *paris.fr* des supports d'information sur les thèmes suivants : le compostage, les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), les textiles, les déchets dangereux, l'eau du robinet, le gaspillage alimentaire.

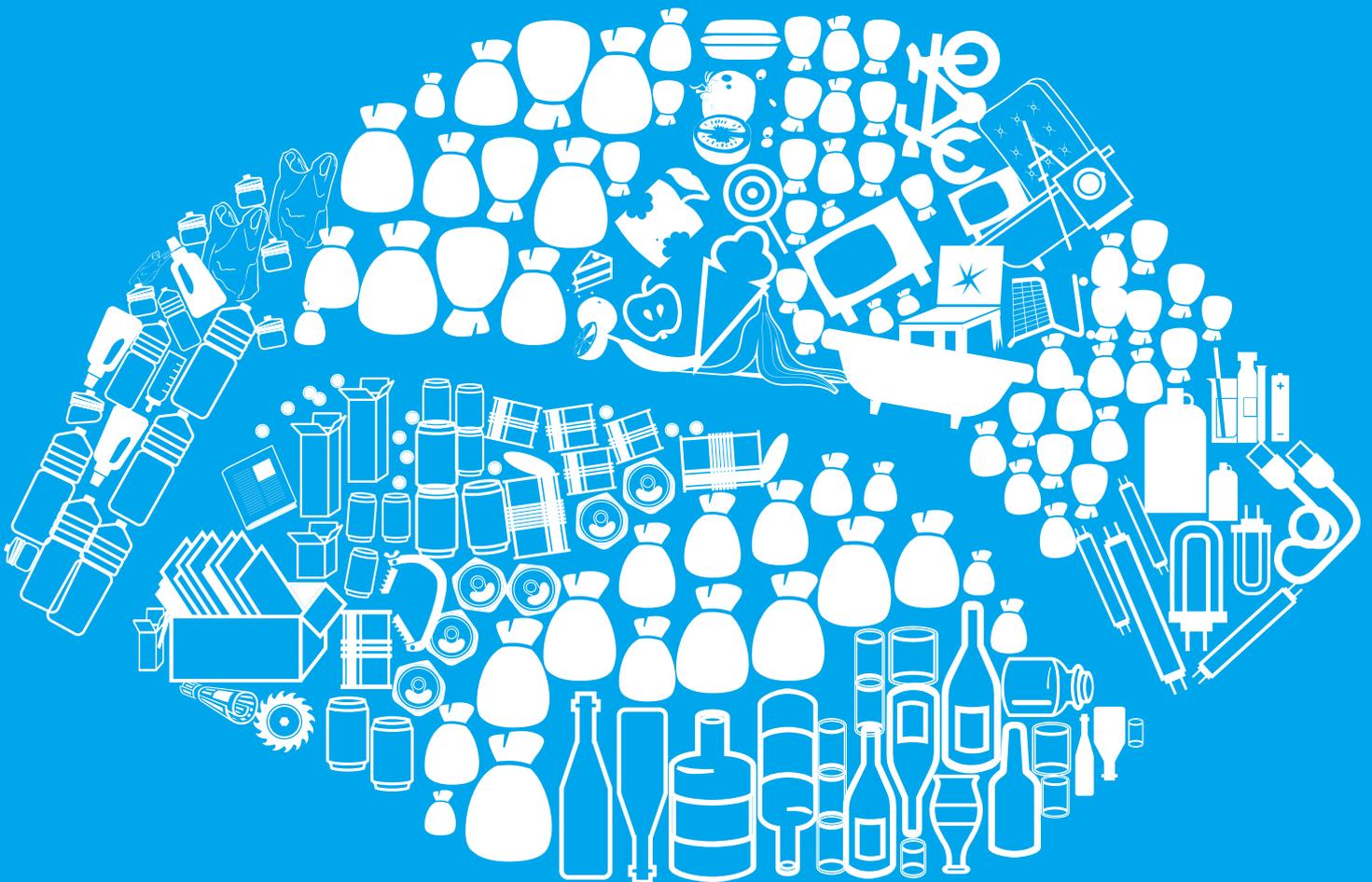


■ Signature d'un contrat avec Eco-mobilier, éco-organisme qui collecte les éco-participations. Celles-ci sont acquittées par les consommateurs lors des achats de mobilier ou de literie. Eco-mobilier les reverse aux collectivités afin qu'elles développent une collecte sélective de ces déchets, dits Déchets d'équipements d'ameublement, et leur valorisation. L'objectif est de recycler ces objets afin de limiter l'enfouissement.

2 Présentation générale des déchets à Paris

2.1 TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

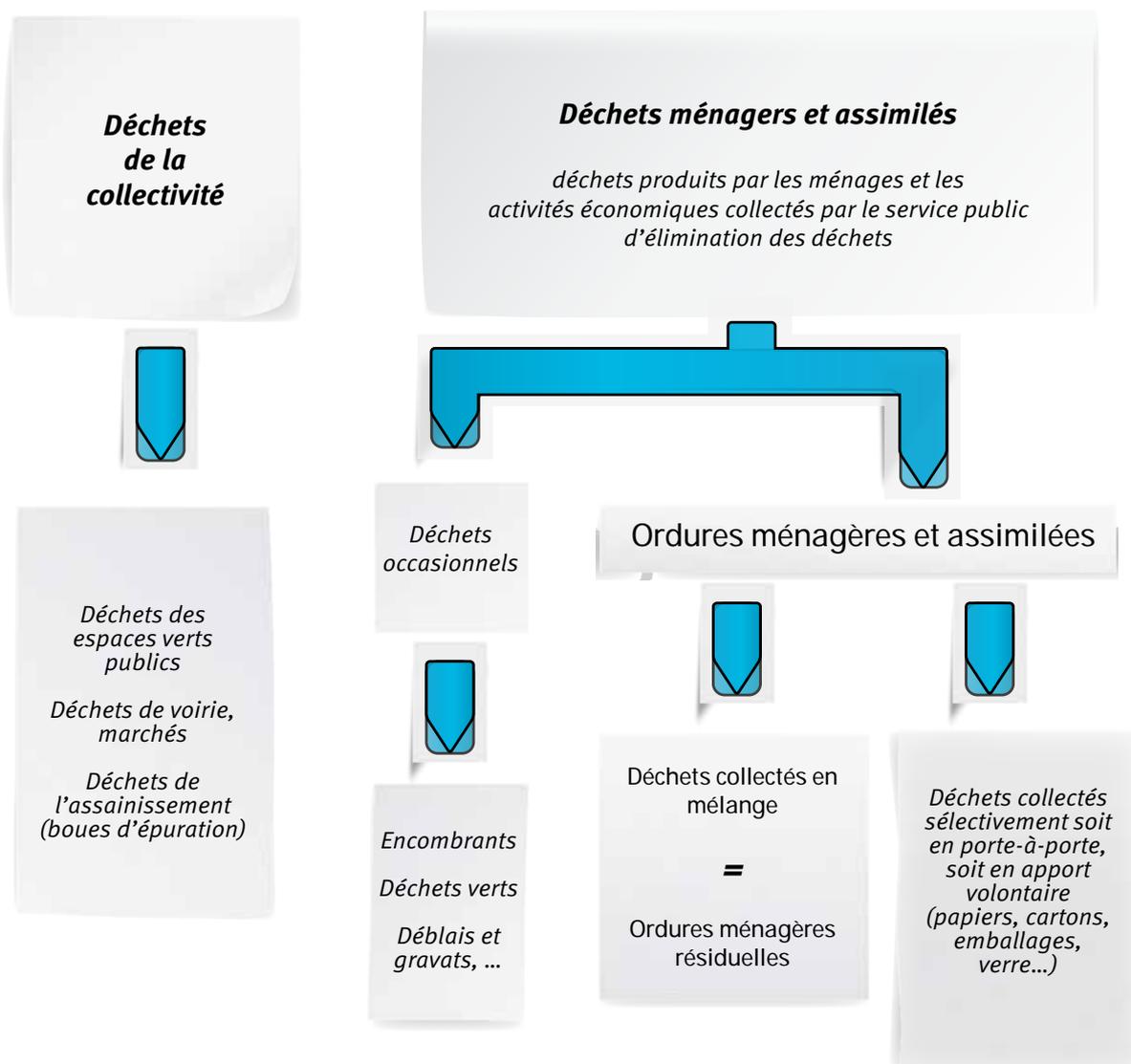
2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Mairie de Paris possède la compétence de collecte des déchets de la collectivité et des déchets des ménages sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent signer un contrat avec la Mairie de Paris qui effectuera alors cette prestation ou bien encore la confiera à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



3 La prévention des déchets

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Qu'est ce que c'est ?

3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS :

objectif – 7 % en 2015

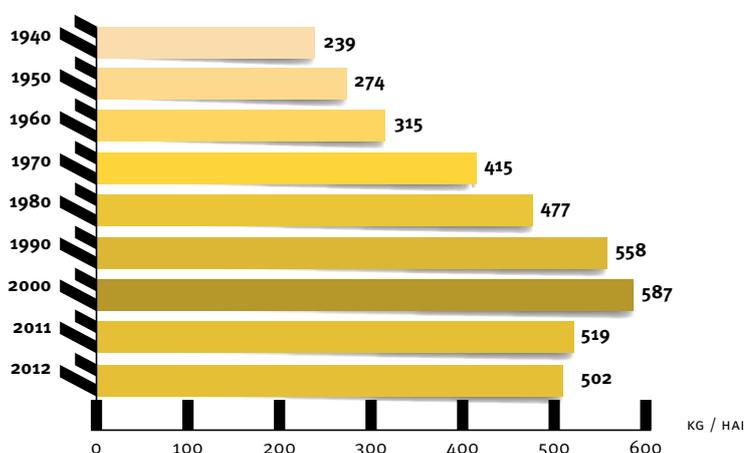
3.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Des premiers résultats encourageants

3.1 QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, ordinateurs, téléphones portables, etc.) dont la durée de vie est limitée.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 1940



■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UNE PRIORITÉ

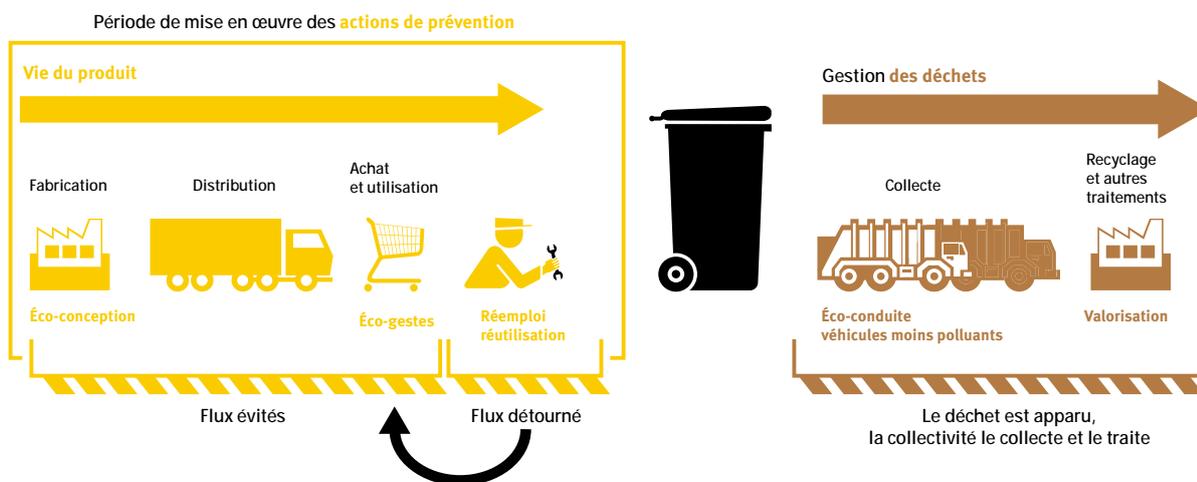
La prévention des déchets consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement.

La conception des produits et de leurs emballages (**éco-conception**), leur mode de production et de distribution participent déjà de la prévention des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur permet lui aussi d'éviter la production de déchets (**acheter responsable, éviter le gaspillage, réparer, réemployer...**).

Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.

■ LE TRI, C'EST BIEN, LA RÉDUCTION, C'EST MIEUX !

Depuis plusieurs années, le tri sélectif a connu un réel essor à Paris. Les gestes de tri ne sont toutefois pas toujours connus et mis en œuvre. Réduire ses déchets ménagers, c'est s'interroger sur son mode de consommation et améliorer sa connaissance sur la gestion des déchets. **Réduire ses déchets, c'est passer du tout jetable au tout utile.**



3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS : OBJECTIF – 7 % EN 2015

En 2012, Paris a d'ores et déjà atteint la moitié de son nouvel objectif de réduction de 7% d'ici 2015 puisque les déchets collectés ont diminué de 3,8 % entre 2009 et 2012.

Paris n'a pas attendu l'obligation légale (lois Grenelle) d'organiser la réduction des déchets pour lancer son premier plan de prévention des déchets (2006-2010) qui a déjà permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien.

■ PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS : LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2011-2015

La directive cadre européenne de 2008 a demandé aux États membres de se doter de programmes de prévention.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont fixé un objectif ambitieux de réduction des déchets de 7 % par habitant en 5 ans.

Le Conseil de Paris a donc adopté en février 2012 un Programme local de prévention des déchets. Celui-ci relaie l'ambition nationale de réduire de 7 % d'ici 2015 le tonnage des déchets ménagers et assimilés, hors objets encombrants, soit une réduction de 31 kg par habitant en 5 ans.

La dimension participative du programme parisien s'appuie sur l'O3R* (Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets). L'objectif est d'évaluer et d'orienter la politique municipale, de sensibiliser et initier des projets avec des partenaires privés et associatifs. Lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, de concertation et d'initiatives, l'O3R* anime un réseau sur la prévention des déchets et soutient les initiatives et actions pilotes des partenaires : structures de démocratie locale, acteurs économiques, services publics, associations engagées, institutions, etc.



Le Programme bénéficie de l'expérience de l'opération pilote Moins de déchets dans le 11^{ème} lancée en 2009. Il intègre également des propositions formulées par les groupes de travail de l'O3R* et une analyse sociologique du territoire. Un diagnostic déchets approfondi, complété par un baromètre comportemental, a révélé une grande diversité de la sociologie du territoire et des tonnages de déchets collectés. **Ces deux enquêtes seront réalisées tous les 2 ans** pour mesurer les évolutions.

Le premier baromètre comportemental a été réalisé en 2011 afin de mieux comprendre l'évolution des comportements et des perceptions des Parisiens en matière de production de déchets.

L'étude a permis d'identifier 5 types de comportements remarquables qui aident au choix des stratégies de sensibilisation :

- 90 % des Parisiens sondés savent en quoi consiste la réduction des déchets ;
- 58 % attendent plus d'information ;
- 22 % souhaitent acheter des produits moins emballés ;
- 50 % veulent poser un autocollant Stop pub sur leurs boîtes aux lettres ;
- 39 % sont prêts à composter leurs déchets alimentaires.

Par ailleurs, le diagnostic des déchets collectés à Paris révèle que les 2/3 d'entre eux sont composés d'emballages (verre, carton, plastique et métaux), de papiers, de journaux et de déchets putrescibles.

* l'astérisque renvoie au glossaire en fin de document p. 68.

Autre enseignement, le gaspillage alimentaire est très important à Paris. Une quantité non négligeable d'aliments encore emballés est jetée à la poubelle.

Ces données ont été prises en compte dans l'élaboration du programme qui s'articule en 4 axes :

- **Axe 1** Sphère habitat : promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie.
- **Axe 2** Sphère publique : relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement et santé).
- **Axe 3** Sphère professionnelle : sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs.
- **Axe 4** Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics.

■ EN 2012, LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le PLPD* prend en compte la production des déchets par les habitants et visiteurs aux différents moments de leur journée et dans les différents lieux fréquentés : habitation, services publics, lieux de travail, commerces, espace public.

Afin d'appréhender la multiplicité des acteurs concernés par la prévention des déchets, Paris a entamé un travail de recherche de partenaires, de conception d'argumentaires et de mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Un effort particulier a été porté sur le recensement et la sensibilisation des acteurs et partenaires afin de susciter dans leurs rangs des initiatives et des engagements durables.

Deux étapes :

- **La mobilisation des publics-relais** pour enclencher ensuite des actions et démultiplier les initiatives.
- **L'information des publics-cibles** qui s'appuie sur des argumentaires en faveur de la prévention des déchets. Chacun est alors interpellé pour entamer des actions destinées à diminuer sa production de

déchets et pour diffuser des messages de prévention au sein de son entreprise, son commerce ou son immeuble.

Le monde associatif a également été sollicité. Deux appels à projets ont été lancés. L'un expérimental sur le territoire de l'opération Moins de déchets dans le 11^{ème}, l'autre à l'échelle de Paris dans le cadre du déploiement du PLPD*.

Environ 80 projets ont été retenus. Ils ont rencontré des publics diversifiés, toutes générations confondues.

4 axes privilégiés :

■ L'habitat

- **Opération Immeuble engagé** : la Mairie de Paris souhaite mobiliser 40 immeubles volontaires afin de tester les différents gestes de prévention possibles en habitat collectif et mesurer les résultats obtenus, économiques, sociaux et environnementaux. Les foyers volontaires, au sein des immeubles participants, seront accompagnés tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les conseillera gratuitement à chaque étape de la démarche. L'opération a débuté fin 2012.

- **Dissuader la distribution de publicité non adressée** dans les boîtes aux lettres en y apposant un autocollant Stop pub. 47 500 Stop pub ont été distribués en 2012.

- **Le compostage** : les habitants et les établissements publics, en particulier les écoles, peuvent être accompagnés dans la démarche de compostage collectif par la Mairie qui met à disposition gratuitement matériel et formation. Désormais cette possibilité est étendue au lombricompostage. 97 immeubles ou établissements compostent déjà.

- **Le réemploi** : plus de 4 200 tonnes ont été détournées de l'incinération ou de l'enfouissement. Les ressourceries et recycleries participent au réemploi et à la seconde vie des déchets. En 2012, sept ressourceries et recycleries ont favorisé le tri, le recyclage et la collecte des déchets en pied d'immeuble ou à la demande des particuliers. Ces structures,

soutenues par la Mairie de Paris encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

- **La collecte des textiles** : en moyenne, chaque habitant jette à Paris 16kg de textiles (vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie). L'enjeu est de dévier ce flux des bacs d'ordures ménagères vers des filières de traitement et recyclage adaptées. En 2012, 3 sociétés ont implanté des conteneurs sur la voie publique :

Le Relais Val-de-Seine, Le Relais 75, Ecotextile. Leur nombre est passé de 112 à 208. L'objectif est de disposer de 300 conteneurs sur la voie publique en 2015. Le tonnage collecté en 2012 (1 883 tonnes), a progressé de 55 % par rapport à 2011. Par ailleurs, d'autres conteneurs à textiles sont à disposition des Parisiens dans des espaces privatifs tels que des cours d'immeuble.

■ La sphère publique

Les actions consistent à s'appuyer sur les principaux services publics (notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé) pour relayer les messages de prévention.

- **Plusieurs projets pédagogiques** ont été menés en 2012 autour du thème du gaspillage alimentaire :

- une campagne de mesure et enquête auprès des enfants à l'école Voltaire dans le 11^{ème} arrondissement ;
- la participation à l'étude Mieux Manger, Moins Gaspiller, lancée par la DRIAAF (Direction régionale et inter-départementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France). Cette étude est portée par l'association De mon assiette à notre planète, dans deux écoles du 11^{ème} et du 19^{ème} arrondissements.

Sur la base de ces expériences, un groupe de travail regroupant 5 caisses des écoles volontaires (4^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) a mis en place une campagne de mesure du gaspillage alimentaire, par composante du repas. Les résultats permettront d'élaborer un programme d'actions.

- **20 établissements** (écoles, crèches,

collèges, centres d'animation), soit 3 000 enfants, sont engagés dans le compostage et le lombricompostage collectif.

- **Deux projets innovants** portés par des associations :

- un parcours éducatif sur la prévention des déchets ;
- un concours Top chef des restes, dans le 11^{ème} arrondissement.

- **La Cité universitaire de Paris** a engagé un partenariat avec la Ville sur les différentes actions du PLPD*.

■ La sphère professionnelle

Les actions consistent à sensibiliser les entreprises, les salariés et leurs clients.

- **Opération Entreprises engagées** :

Cette action débutée dans le cadre de l'opération Moins de déchets dans le 11^{ème} est étendue à tout Paris. En effet, la Mairie de Paris souhaite mobiliser 40 entreprises volontaires, parmi un panel représentatif des activités recensées sur le territoire parisien, afin de tester les différents gestes de prévention possibles en milieu professionnel et de mesurer les résultats obtenus, économiques, sociaux et environnementaux. Les participants seront accompagnés gratuitement tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les conseillera à chaque étape de la démarche.

Les 5 entreprises volontaires retenues (Monoprix, Mac Donald, RATP, l'hôtel Lutetia et l'établissement de santé Maison Blanche) bénéficient de cet accompagnement pour diagnostiquer leur production de déchets et mettre en œuvre un programme d'actions. À l'issue de cet accompagnement, des fiches de bonnes pratiques seront élaborées et diffusées au secteur d'activité concerné par les chambres ou syndicats professionnels. La recherche de nouveaux partenaires se poursuit en 2013.

- **Mobilisation des entreprises en tant que relais** : La RATP a relayé en 2012 les messages de prévention en accueillant l'association Compagnie L'Artisanie qui a joué 300 saynètes dans le métro pendant la SERD* (Semaine européenne de réduction des déchets). Ces animations abordent les thèmes de la consommation, du suremballage et des quantités excessives de déchets.

■ L'administration éco-exemplaire

En 2012, 80% des mairies d'arrondissement ont désigné un interlocuteur unique pour la mise en œuvre au quotidien du PLPD*.

Les services municipaux participent également à cette démarche.

- La rationalisation de l'utilisation du papier :

Dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement en matériel d'impression collectif, 159 nouvelles imprimantes centralisées ont été installées. Les agents ont été sensibilisés à un usage raisonné des impressions. La dématérialisation a été développée :

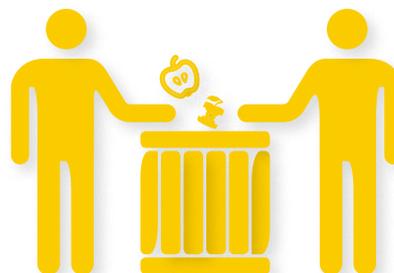
- l'application Elise de gestion des courriers internes et externes se déploie progressivement à l'ensemble des directions et mairies d'arrondissement ;
- l'application FMCR (Formation, métiers, compétences, recrutement) est disponible pour l'évaluation des agents et le recensement des formations professionnelles ;
- la dématérialisation de la chaîne comptable des dépenses concerne 368 400 mandats, incluant la paye des agents et la production d'1 105 000 pièces justificatives, désormais dématérialisées.

- La limitation des déchets dangereux :

l'ACSST (Accord cadre santé et sécurité au travail), signé en février 2012 avec quatre organisations syndicales, inclut la prévention du risque chimique. Le programme d'action mis en place en 2012 insiste sur la fiabilisation de la procédure d'élimination des déchets dangereux.

- La promotion de la réduction des déchets :

un dépliant intitulé *Moins de déchets, c'est possible!* a été adressé par messagerie aux 48 000 agents (tous les agents disposent d'une adresse nominative depuis l'automne 2012). Ce document insiste sur 3 gestes du quotidien qui sont applicables au travail et au domicile : réduction de la consommation de papier, lutte contre le gaspillage alimentaire et limitation des déchets dangereux.



■ FOCUS SUR LE COMPOSTAGE À PARIS

Lancé au printemps 2010, le compostage collectif en pied d'immeuble continue à se développer.

La Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires de déposer leurs déchets organiques dans des composteurs installés au sein de leur immeuble ou structure. Le compost produit est réutilisé sur place, dans les espaces verts, les jardinières et les balconnières.

Le matériel, la formation et l'accompagnement pendant 6 mois sont offerts. Depuis avril 2010, 164 candidatures ont été reçues et ont fait l'objet d'un diagnostic pour vérifier la faisabilité du projet.

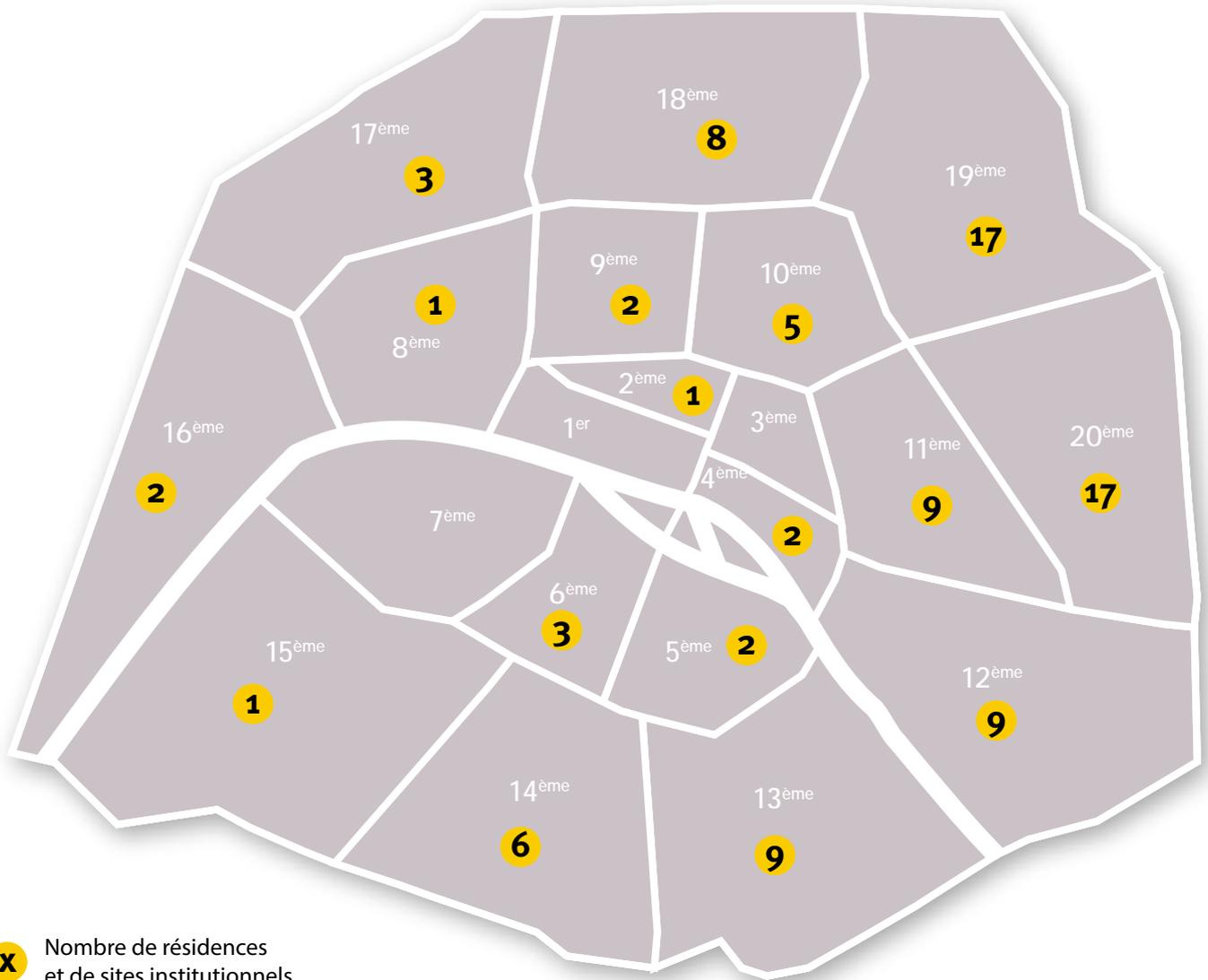
En 2012, 76 immeubles et 21 écoles, soit environ 5 600 Parisiens compostent et 38 sites sont en cours de diagnostic.

En moyenne, chaque site permet de détourner 1 tonne de déchets ménagers par an.

Nouveauté en 2012 :

les immeubles ou établissements ne disposant pas d'espace en pleine terre peuvent néanmoins adhérer à la démarche grâce au lombricompostage pour lequel la Mairie de Paris fournit aussi l'équipement.

CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE SONT TRÈS ENCOURAGEANTS AVEC UNE PARTICIPATION MOYENNE DE 15 FOYERS PAR SITE, 28 KILOS DE DÉCHETS DE CUISINE DÉTOURNÉS PAR PERSONNE ET 35 KILOS DE COMPOST PRODUITS EN MOYENNE PAR SITE.

■ FOCUS SUR LA PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET EN 2012

- Un nouveau modèle de carafe logotypée aux couleurs des 20 arrondissements édité par Eau de Paris.
- Des enquêtes conduites entre juillet et octobre auprès des directeurs et directrices de crèches municipales afin d'évaluer les possibilités de développer les usages de l'eau du robinet.
- Pendant la SERD*, 12 000 élèves parisiens se sont rendus avec leur classe au Pavillon de l'eau afin de visiter l'exposition Alimenter Paris en eau, et de participer à une dégustation d'eau.
- 24 agents de la Direction de la propreté et de l'eau de la Mairie de Paris ont été formés pour sensibiliser les Parisiens à la qualité de l'eau du robinet.
- 2300 gourdes ont également été distribuées aux sans-abri et personnes démunies pendant la période estivale. Les fontaines publiques font aussi l'objet d'une promotion permanente.

■ SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **La SDD (Semaine du développement durable)** se déroule chaque année en avril et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques) et incite le public à adopter des comportements responsables. De nombreuses manifestations se sont déroulées dans les arrondissements parisiens en 2012 : animations, sensibilisations, stands d'information, bennes de collecte en démonstration, etc.
- **La SERD (Semaine européenne de réduction des déchets)** s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale *Réduisons nos déchets, ça déborde* et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. La Mairie de Paris a organisé sur son territoire des stands d'information, des expositions et des sessions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 2012 EN QUELQUES CHIFFRES :

- **446 jours de formation** pour les agents municipaux ;
- **2 appels à projets associatifs**, 80 animations ;
- **7 structures** du réemploi (ressourceries et recycleries) soutenues par la Mairie de Paris ;
- **+ 55%** de tonnage de textiles collectés dans les conteneurs sur voie publique par rapport à 2011 ;
- **400 classes** parisiennes sensibilisées environ 10 000 enfants ;
- **47 500 Stop pub** imprimés (contre 10 000 en 2011) ;
- **32 300 supports** d'information distribués lors des animations spécifiques et événements locaux ;
- **26 000 personnes** sensibilisées à la prévention des déchets en 2012.

LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI À PARIS :

- **La Petite Rockette**
62, rue Oberkampf Paris 11^{ème}
- **Emmaüs**
- Emmaüs Défi, marché Riquet, 36-42, rue Riquet Paris 19^{ème}
- Emmaüs Coup de Main 70, rue Saint-Blaise Paris 20^{ème}
- **Studio Carton**
3, rue Henri-Michaux Paris 13^{ème}
- **L'Interloque**
7 ter, rue de Trétaigne Paris 18^{ème}
- **Rejoué**
rue Prévost-Paradol Paris 14^{ème}
- **Maison du canal**
13-17, rue Louis-Blanc Paris 10^{ème}

■ RÉDUCTION DE LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

- **La collecte des déchets dangereux** des ménages est gratuite, sur rendez-vous (voir page 42).

- **Les DASRI (Déchets d'activité de soin à risque infectieux)** sont les déchets des patients en auto-traitement lorsqu'ils sont perforants, c'est à dire piquants, coupants et tranchants. La liste de ces déchets est détaillée sur le site *dastrif.fr*. Leur filière de collecte et d'élimination par les professionnels de santé (fabricants de médicaments et dispositifs médicaux, laboratoires et pharmacies), prévue par la loi, se met progressivement en place. L'éco-organisme DASTRI, agréé par les pouvoirs publics en décembre 2012 pour remplir cette obligation des professionnels de santé, est chargé de fournir des boîtes à seringues aux pharmacies et d'organiser la filière de traitement. En attendant que le dispositif soit complètement opérationnel, des pharmacies parisiennes mettent déjà à disposition des grandes bornes de collecte pour les boîtes de stockage d'aiguilles ou de seringues utilisées par les personnes en auto-traitement (adresses sur *paris.fr*).

- **Les piles et accumulateurs, certaines lampes comme celles à basse consommation** doivent être collectés et traités séparément (points de collecte sur *paris.fr*).



LA CRÉATION DE SUPPORTS D'INFORMATION SPÉCIFIQUES :

EN 2012 LA MAIRIE A ÉDITÉ DES SUPPORTS D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS QUI PROPOSENT, EN FONCTION DES PUBLICS ET DES THÈMES, DES TRUCS ET ASTUCES POUR PERMETTRE D'AGIR SUR LA PRODUCTION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE DE DÉCHETS. DES FICHES ARGUMENTAIRES THÉMATIQUES COMPLÈTENT CE DISPOSITIF.

DES TUTORIELS SUR DIFFÉRENTS THÈMES DE LA PRÉVENTION ONT ÉTÉ RÉALISÉS ET MIS EN LIGNE SUR PARIS.FR POUR ILLUSTRER LES PROBLÉMATIQUES ET LES SOLUTIONS OFFERTES AUX PARISIENS.

En 2012 à Paris 631 animations sur le thème de la prévention des déchets ont permis de sensibiliser 26000 personnes

quelques exemples :

- vide-grenier dans le 6^{ème} en partenariat avec la Société Eco-textile : les exposants ont été incités à déposer leurs textiles invendus dans des bornes spécifiques installées sur le lieu du vide-grenier. Au total, 500 kg de vêtements ont été collectés durant le week-end ;
- troc de jouets dans le 15^{ème} : en partenariat avec la mairie du 15^{ème} arrondissement, les riverains étaient invités à déposer leurs jouets en bon état en début de semaine et recevaient en échange un ticket qui leur permettait, en fin de semaine, de venir retirer un nouveau jouet. Les jouets non récupérés ont été donnés à une association locale. 245 kg de jouets ont ainsi transité par la mairie à l'occasion de cette opération ;
- promotion de la cuisine des restes et de la cuisine sans déchets : les cours de cuisine financés par la Ville de Paris sur les marchés alimentaires ont développé ces thèmes en 2012 ;
- le banquet des 5000 organisé par Canal+ sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 15 octobre 2012 : l'enjeu était de nourrir gratuitement 5 000 personnes avec un curry préparé à partir de denrées encore consommables mais destinées à être jetées. 6000 portions de curry de légumes, 1000 salades préparées par l'association Disco soupe et 2000 smoothies frais ont été servis. 1000 sacs de légumes disqualifiés ont été offerts. Au total, plus de 3 tonnes d'aliments ont été utilisées et 10 000 personnes ont été sensibilisées à la problématique du gaspillage alimentaire et à la possibilité du compostage.



3.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

TABLEAU DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT
(PÉRIMÈTRE PLPD*) :

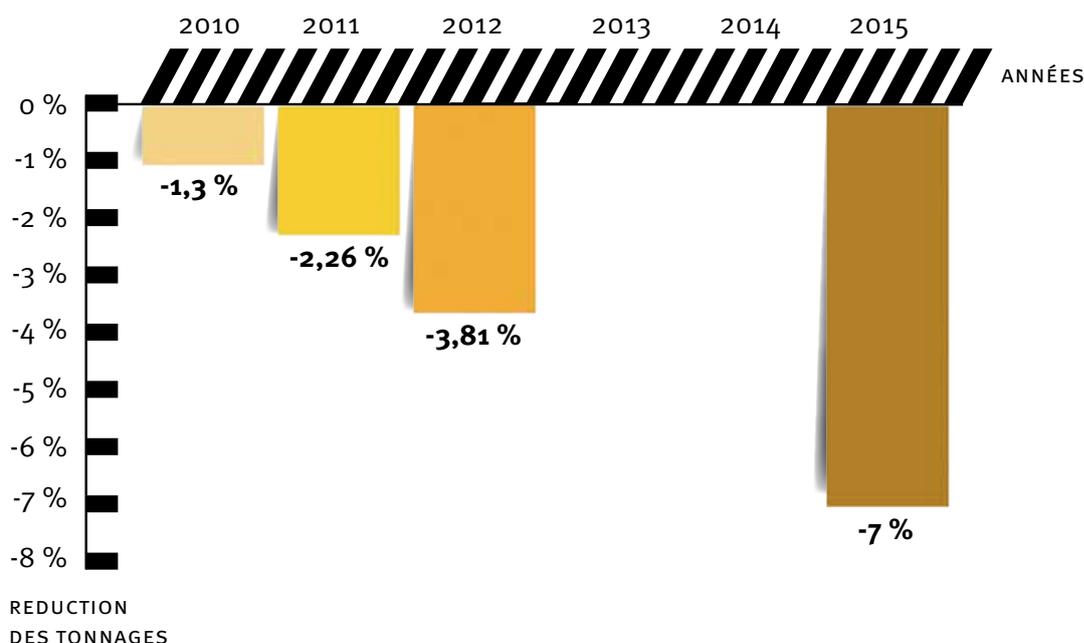
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2013)	2011 (KG/HAB)	2012 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2011/2012
1 ^{er}	17 471	1329,9	1327,6	-0,2 %
2 ^{ème}	23 166	1069,0	1032,0	-3,5 %
3 ^{ème}	36 354	562,5	543,3	-3,4 %
4 ^{ème}	28 295	733,9	720,8	-1,8 %
5 ^{ème}	61 764	468,4	476,3	1,7 %
6 ^{ème}	44 327	647,6	661,8	2,2 %
7 ^{ème}	58 859	541,9	527,7	-2,6 %
8 ^{ème}	41 878	1279,2	1241,4	-3,0 %
9 ^{ème}	60 936	681,4	683,6	0,3 %
10 ^{ème}	96 237	473,4	477,3	0,8 %
11 ^{ème}	154 985	427,1	415,9	-2,6 %
12 ^{ème}	145 966	363,3	355,8	-2,1 %
13 ^{ème}	183 448	348,7	342,0	-1,9 %
14 ^{ème}	139 617	379,5	371,3	-2,2 %
15 ^{ème}	239 105	344,7	341,6	-0,9 %
16 ^{ème}	173 753	428,9	418,4	-2,5 %
17 ^{ème}	171 079	397,6	391,4	-1,6 %
18 ^{ème}	204 034	366,1	359,2	-1,9 %
19 ^{ème}	188 415	361,4	350,3	-3,1 %
20 ^{ème}	198 576	315,8	312,2	-1,1 %
Services municipaux		2,78	2,67	-4,1 %
Déchets diffus spécifiques *		0,12	0,11	-10,0 %
Paris	2 268 265	437,4	430,5	-1,6 %

* Déchets dangereux issus des ménages ou des activités (exemple : Piles, peintures, etc.).

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilées, et les déchets recyclables triés.

RAPPORTÉE À LA POPULATION, LA PRODUCTION DE DÉCHETS DIMINUE DE 1,6% EN 2012, ALORS QU'EN 2011 CETTE DIMINUTION N'EXCÉDAIT PAS 1,3%.

RÉDUCTION CUMULÉE DES TONNAGES PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2009 (PÉRIMÈTRE PLPD*)



À MI-PAROURS DU PLPD*, LE TONNAGE DES DÉCHETS COLLECTÉS A BAISSÉ DE 3,8% (HORS OBJETS ENCOMBRANTS) POUR UN OBJECTIF FINAL DE 7%

EN CONSIDÉRANT LE PÉRIMÈTRE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS, C'EST-À-DIRE EN AJOUTANT LES DÉCHETS DE VOIRIE, DES MARCHÉS ALIMENTAIRES ET LES OBJETS ENCOMBRANTS, LE TOTAL PAR HABITANT DIMINUE DE 3,4% PAR RAPPORT À 2011, COMME EN 2010.

PÉRIMÈTRE DÉCHETS	2011 (KG/HAB)	2012 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2011/2012
Périmètre PLPD	437,4	430,5	-1,6 %
Objets encombrants	44,7	38,7	-13,4 %
Déchets de voirie et détritrus des marchés alimentaires	37,2	32,3	-13,2 %
TOTAL	519,3	501,5	-3,4 %

4 La collecte des déchets

4.1 L'ORGANISATION

de la collecte des déchets

4.2 LA COLLECTE

des ordures ménagères résiduelles

4.3 LA COLLECTE

des matériaux recyclables

4.4 LA COLLECTE

du verre

4.5 LA COLLECTE

des déchets occasionnels et encombrants

4.6 LA COLLECTE

des déchets dangereux

4.7 LA COLLECTE

des déchets d'équipements électriques et électroniques

4.8 LA COLLECTE

des déchets non ménagers

4.9 UN NOUVEAU MODE

de collecte

4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la propreté et de l'eau. Tous les jours, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisiens vers les filières de traitement appropriées. Une partie de Paris est traitée en régie et l'autre par des prestataires privés.

Les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte :

- des objets encombrants dans tout Paris ;
- des ordures ménagères, des emballages multimatériaux, des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) et des marchés alimentaires dans les 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- du verre dans tout Paris ;
- des réceptacles de propreté, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris ;

- des ordures ménagères et des emballages multimatériaux, des réceptacles de propreté et des marchés alimentaires dans les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2012, la collecte des déchets des ménages assurée par la Ville de Paris a été opérée en porte-à-porte.

- Les ordures ménagères et assimilées sont collectées quotidiennement, sauf cas exceptionnels très localisés, dans les bacs à couvercle vert pour les ménages et ocre pour les activités économiques.
- Le verre est collecté une fois par semaine dans les bacs à couvercle blanc.
- Les déchets recyclables hors verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques), sont collectés deux fois par semaine dans les bacs à couvercle jaune.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés. Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 770 litres et la dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.

Il existe aussi une collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur paris.fr) :

- le verre peut être déposé dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées situées sur la voie publique ;
- les déchets recyclables peuvent être apportés dans les deux espaces propreté et les 7 CVAE* de la Mairie de Paris (voir page 40). Les CVAE* accueillent aussi les encombrants et les déchets toxiques des particuliers ;
- les textiles, chaussures et maroquinerie peuvent être déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile (partenariat Mairie de Paris). Les conteneurs sont collectés au rythme de leur taux de remplissage.

Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever les encombrants en pied d'immeuble par les services de propreté (formulaire en ligne sur paris.fr). Les produits dangereux peuvent être, quant à eux, enlevés à domicile (renseignements sur paris.fr).

Les ampoules, basse consommation et néons, les piles et le petit électroménager peuvent être apportés chez certains commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits.



NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS

LE TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉ PAR HABITANT EN 2012 POURSUIT SA DIMINUTION.

LE TRI DU VERRE CONTINUE DE PROGRESSER, CELUI DES MULTIMATÉRIAUX STAGNE.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2009, LE TONNAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS DIMINUE.

	2011	2012	ÉVOLUTION (%)
Ordures ménagères et assimilées	926 942	904 817	- 2,4 %
Bacs à couvercle vert	833 399	822 278	- 1,3 %
Détritus des marchés alimentaires	23 308	25 364	+ 8,8 %
Autres déchets collectés sur voie publique ¹	60 786	47 968	-21,1 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	3 207	2 927	-8,7 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	6 242	6 280	+ 0,6 %
Recyclables acceptés en centre de tri	76 005	75 283	- 0,9 %
Collecte du verre (bacs blancs + colonnes)	65 367	66 383	+ 1,6 %
Encombrants et CVAE	100 995	87 735	-13,1 %
Collecte voie publique et apport en CVAE	99 917	87 548	-12,4 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	1 078	187	-82,7 %
Déchets verts incinérés	3 070	3 123	+ 1,7 %
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD)	249	245	- 1,6 %
TOTAL (tonnes)	1 172 628	1 137 586	-3,0 %
Population	2 257 981	2 268 265	+ 0,5 %
Production de déchets (kg/habitant)	519,3	501,5	- 3,4 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les corbeilles de rues, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

² La partie des déchets produits par les services municipaux et traitée par le Sycotm est en forte diminution. En effet, le Sycotm a restreint les conditions d'accès à ses installations et la Mairie ne peut plus y apporter la totalité des encombrants produits en interne.

4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.



LA COMPOSITION DU BAC VERT (MODECOM 2010)

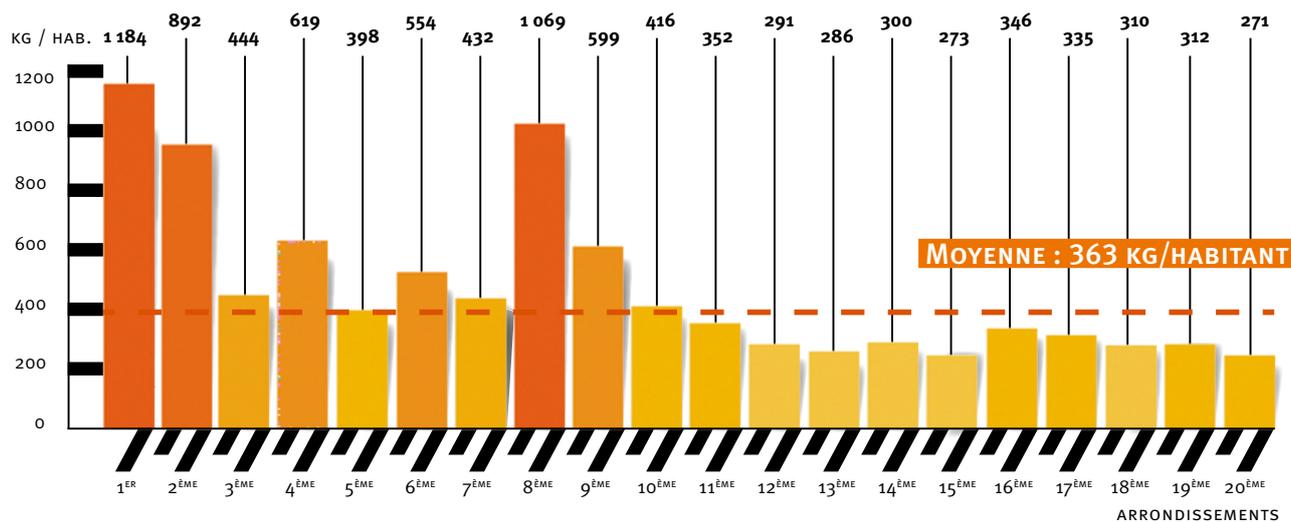


17,1 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
15,6 %	PLASTIQUE
14,9 %	DÉCHETS PUTRESCIBLES
11,5 %	CARTONS
8,9 %	TEXTILES SANITAIRES
6,5 %	VERRE
4,4 %	BOIS ET AUTRES COMBUSTIBLES
4,2 %	VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS
3,8 %	GRAVATS ET AUTRES DÉCHETS INCOMBUSTIBLES
3,7 %	MÉTAUX
0,6 %	DÉCHETS SPÉCIAUX
8,8 %	FINES (<20MM)

La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2010).*

Le bac vert était constitué en 2010 **pour moitié de matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre) non triés**. Une prochaine campagne de caractérisation prévue en 2013 permettra de mesurer l'impact des progrès du tri et des actions issues du PLPD* sur le contenu du bac vert.

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères issue du bac vert se situe autour de 363 kilos par habitant. Dans les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, l'activité économique des gros producteurs de déchets explique les pics de production.

■ Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs verts

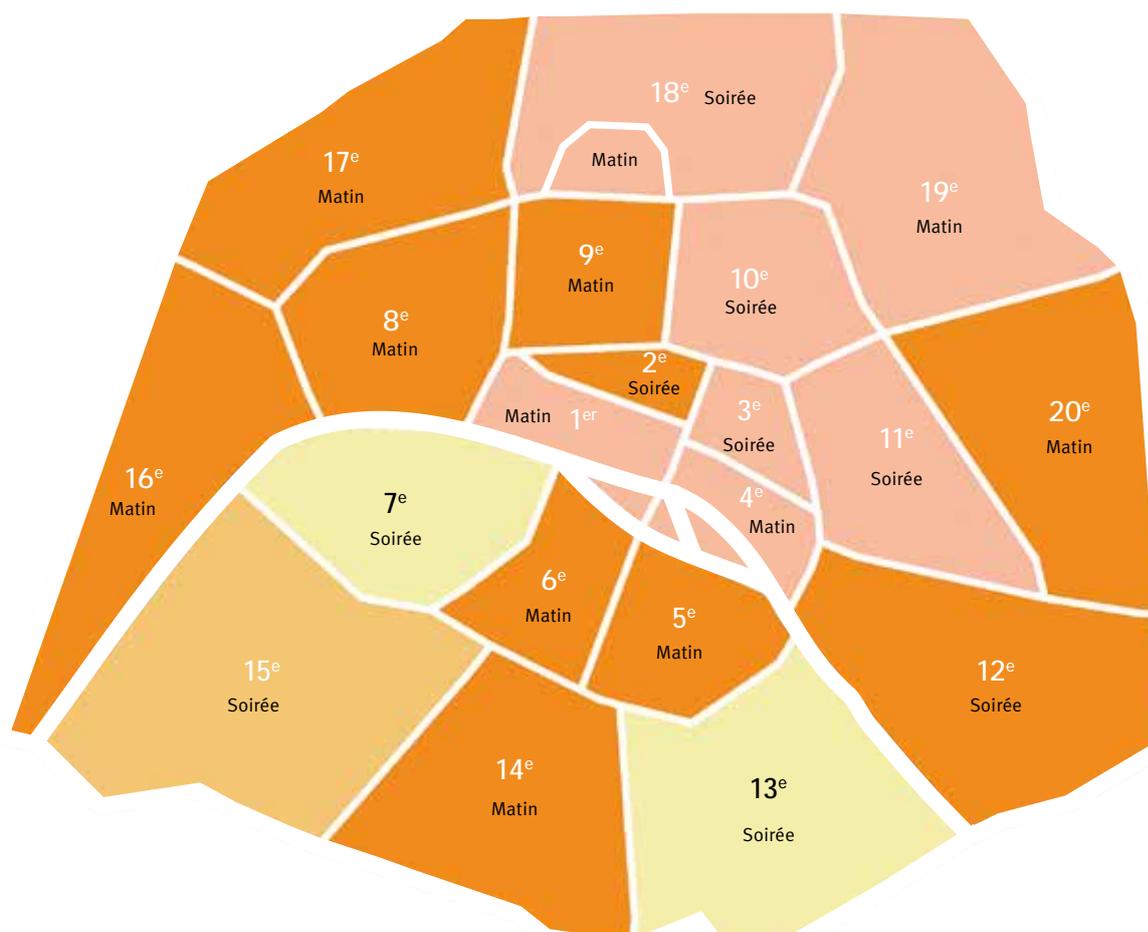
Les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

- 301 sorties le lundi ;
- 256 sorties du mardi au vendredi ;
- 232 sorties le samedi ;
- 158 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi.

Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

HORAIRES ET PRESTATAIRES DE COLLECTE

Pour les ordures ménagères et les multimatériaux, le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont lieu dans la même tranche horaire. La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.



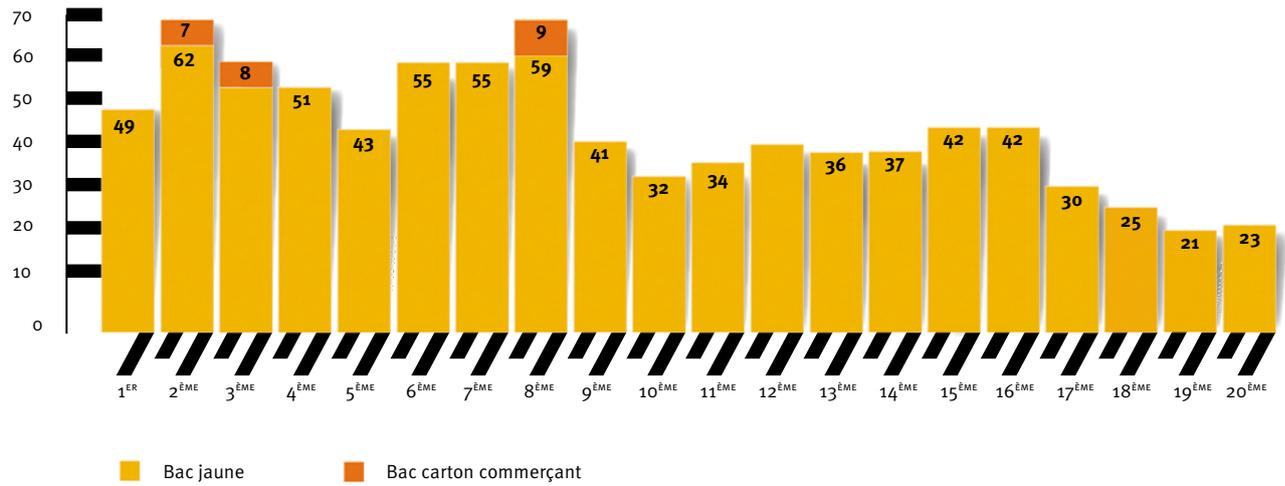
 SERVICES MUNICIPAUX

Entreprises prestataires

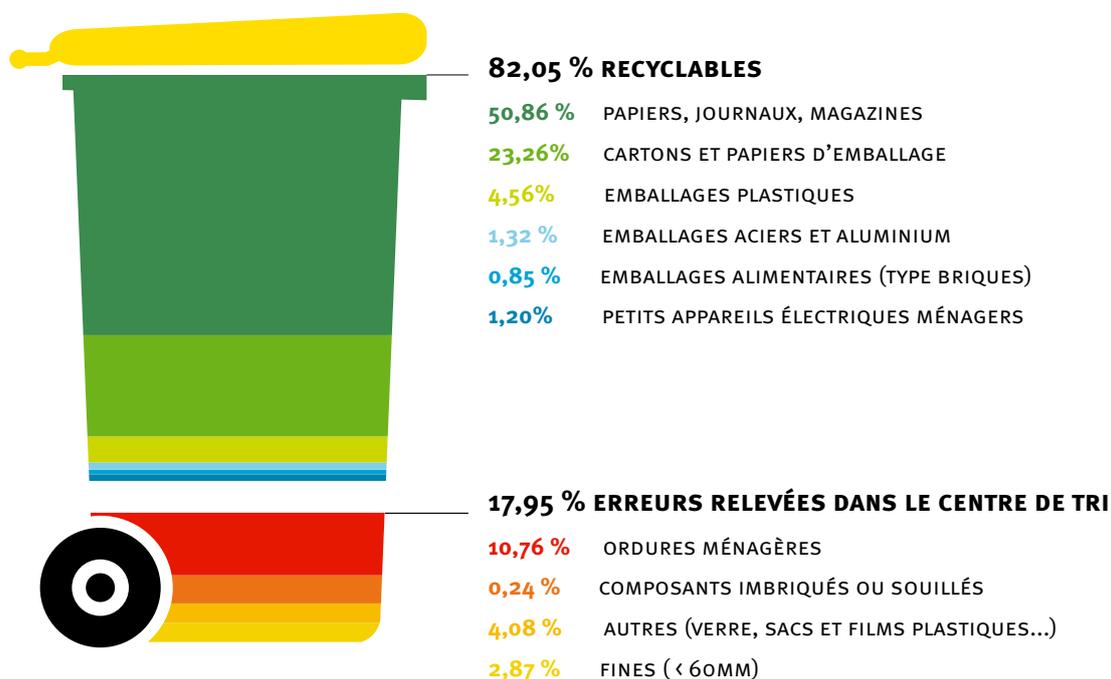
 DERICHEBOURG Environnement
POLYURBAINE

 PIZZORNO-DRAGUI

 VEOLIA Propreté



LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE
APRÈS LE 2^{ÈME} CONTRÔLE (MODECOM 2012)



Les erreurs de tri ont un coût

Les erreurs de tri peuvent polluer la totalité du contenu d'une benne, entraîner son déclassement et le renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement au titre des ordures ménagères. Le soutien financier à la collecte sélective n'est alors pas perçu par la collectivité. Ainsi, à la perte du bénéfice écologique, s'ajoute la perte financière.

Les quantités de multimatériaux effectivement recyclées ont progressé légèrement, de 26,7 kg par habitant en 2011, à 27,2 kg par habitant en 2012, soit + 1,9 %.
Cette progression s'explique par une diminution de 3% des erreurs de tri dans le bac à couvercle jaune.

■ LES SECTEURS À FORT POTENTIEL DE TRI

Eco-emballages a conduit une étude sur les leviers d'optimisation de la collecte sélective qui a permis de cartographier les immeubles non dotés de bacs dédiés à la collecte sélective. Cette cartographie a été complétée par les immeubles dont les habitants trient mal ou pas assez : 2 à 3 secteurs par arrondissement ont été identifiés. La démarche appliquée est chronologique : diagnostic des locaux de propreté, traitement des problèmes techniques, formation des gardiens, communication sur le tri en porte-à-porte, animation en pied d'immeuble, dans les écoles et commerçants situés aux alentours du secteur, contrôle par le collecteur. Des évaluations successives sont réalisées à chacune de ces étapes clés. La démarche s'appuie sur une communication en porte-à-porte soutenue jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants. En 2012, 17 secteurs ont été traités représentant 17 000 logements. Les bailleurs sociaux des secteurs ont été associés à cette démarche dont le but est d'améliorer la qualité du tri.

Cette démarche innovante a été récompensée par le prix Territoria d'argent.

■ PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE PARIS À L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES :

Depuis 2012, les habitants du 3^{ème} arrondissement participent à une expérimentation nationale dont l'objectif est de développer le recyclage des plastiques souples qui ne sont pas recyclés actuellement (pots de yaourts, films plastiques...). Les habitants concernés peuvent déposer tous ces déchets dans le bac à couvercle jaune.

Ils sont ensuite triés au centre de tri de Sevan (93), dédié à cette expérimentation.

Les habitants ont été informés par divers canaux : journal et site web de la mairie du 3^{ème} arrondissement, diffusion de messages sur les journaux électroniques, sensibilisation dans les immeubles (1500 affiches dans les halls, 2000 adhésifs sur les couvercles des bacs, 24 500 courriers).

Le taux de refus en centre de tri a fortement chuté et le tonnage recyclé a augmenté de +20%.

LES COURSES PÉDESTRES

En 2012, pour la 21^e édition du semi-marathon, 30 700 athlètes sont venus parcourir les 21,1 km de cette épreuve.

Comme pour le marathon de Paris, le semi-marathon est un événement très générateur de déchets. C'est un véritable défi pour les services de la propreté de Paris chargés de nettoyer et d'organiser le tri des déchets produits au niveau des points de ravitaillement et des zones de départ et d'arrivée.

Les bouteilles d'eau apportées par les coureurs ou distribuées par les organisateurs constituent à la fin de la course un volume important de déchets en plastique et en carton.

Pour encourager le tri, la Mairie de Paris, en partenariat avec l'organisateur, a mis en place un dispositif particulier :



- **20 conteneurs jaunes de 660 litres** ont été installés sur les points de ravitaillement pour récupérer les bouteilles plastiques ;
- **des espaces équipés de 15 éco-box** ont été aménagés pour recevoir les cartons d'emballage.

5 TONNES D'EMBALLAGES RECYCLABLES ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR 16 TONNES PRODUITES. CES DISPOSITIFS SONT ÉGALEMENT APPLIQUÉS POUR LE MARATHON DE PARIS. POUR LES PROCHAINES COURSES, DES DISPOSITIFS SONT À L'ÉTUDE AFIN D'AMÉLIORER LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DE RÉDUIRE LE VOLUME DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS PRODUITS.

16 tonnes
DE DÉCHETS

4.4 LA COLLECTE DU VERRE

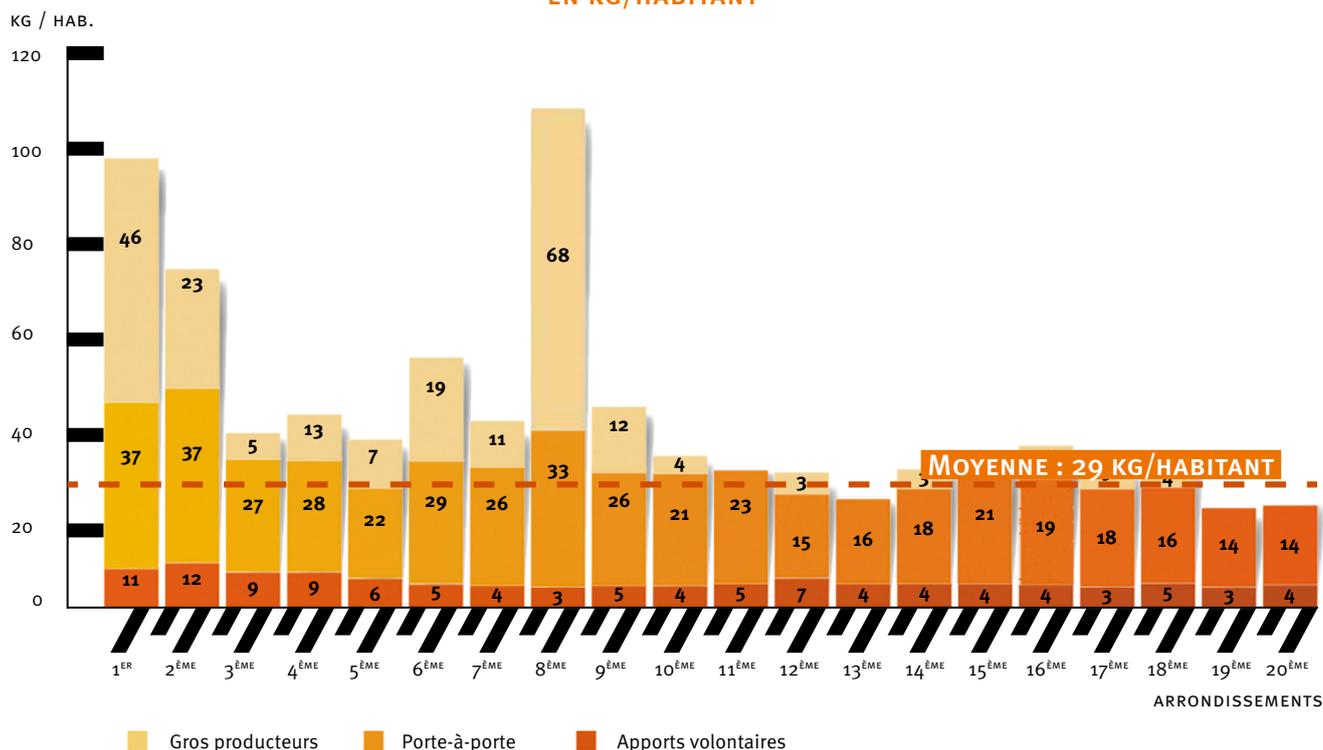


La collecte du verre a progressé en 2012 : 29,3 kg par habitant (28,9 en 2011).

La collecte des gros producteurs de verre (cafés, hôtels, restaurants), notamment dans

les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, explique les pics de performance.

PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers émettent des exigences sur la qualité du verre : ces PTM (Prescriptions techniques minimales) prennent en compte 3 critères :

- **les impuretés (papier, plastiques, boue...)** dont un maximum de 20 kg par tonne de verre est toléré ;
- **la présence d'infusibles (porcelaine, céramique, graviers...)** est limitée à 4,9 kg par tonne car ils ne fondent pas à la même température que le verre et provoquent des défauts dans le verre recyclé ;
- **la densité** moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés, trop petits, ne peuvent pas être triés.

Les caractérisations réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité du matériau aux prescriptions techniques minimales ont révélé une dégradation inquiétante du flux collecté auprès des GPV*, au point de le rendre impropre au recyclage.

Afin de rétablir la qualité de cette collecte, la Mairie de Paris, en collaboration avec les verriers et Eco-emballages, a mis au point une vaste opération de sensibilisation de 2200 GPV* qui s'est déroulée de février à avril 2012. Après avoir été avertis par un courrier, les GPV* ont reçu la visite des équipes des services techniques qui leur ont remis une affiche et des autocollants à apposer sur chaque bac.

Cette campagne a permis de diviser les éléments perturbateurs du verre par 6 et les PTM* sont donc mieux respectées.

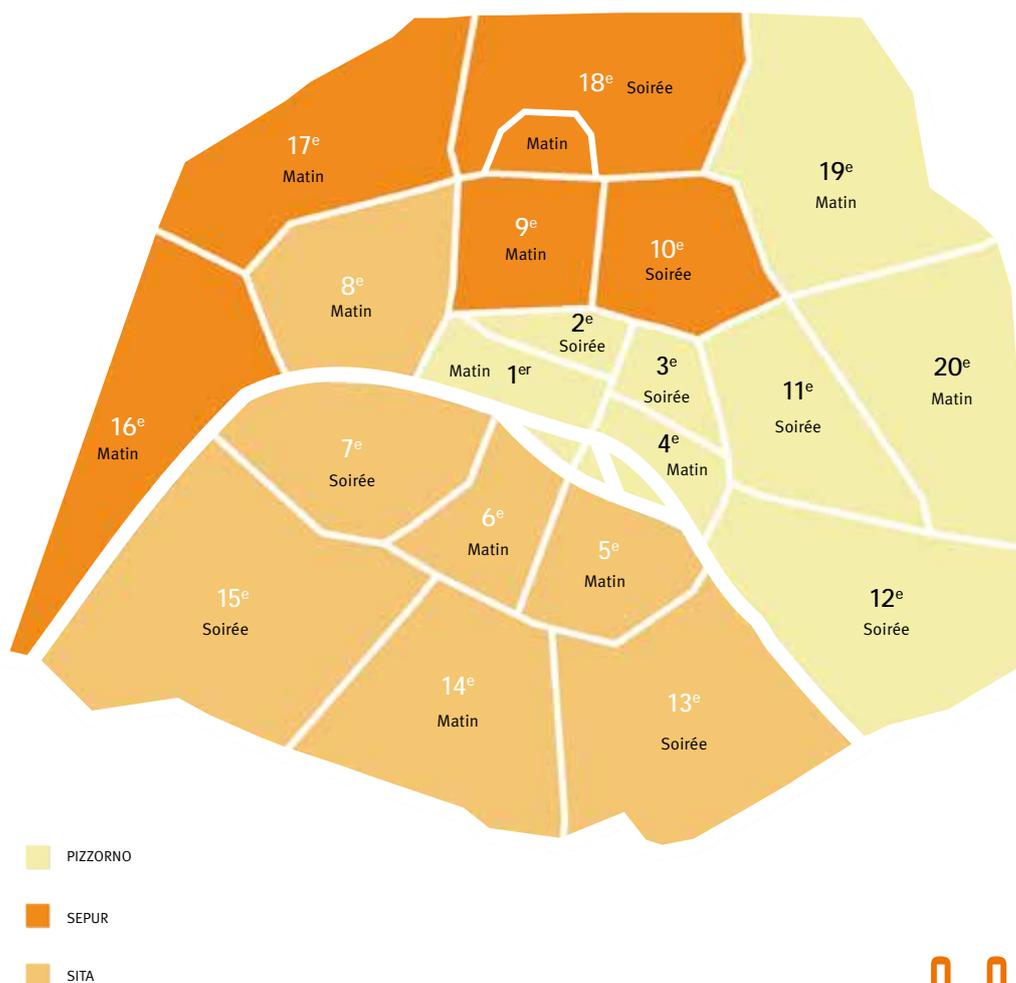
Le ramassage du verre en nombre de sorties de véhicules par jour

Les bennes ont réalisé dans l'année en moyenne 159 sorties hebdomadaires dont 42 auprès des GPV*, notamment les cafetiers et restaurateurs.

Collecte du verre en porte-à-porte

Elle est confiée jusqu'en juillet 2016 aux entreprises privées SITA, SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public. L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DU VERRE (EN PORTE-À-PORTE)



4.5 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS ET ENCOMBRANTS

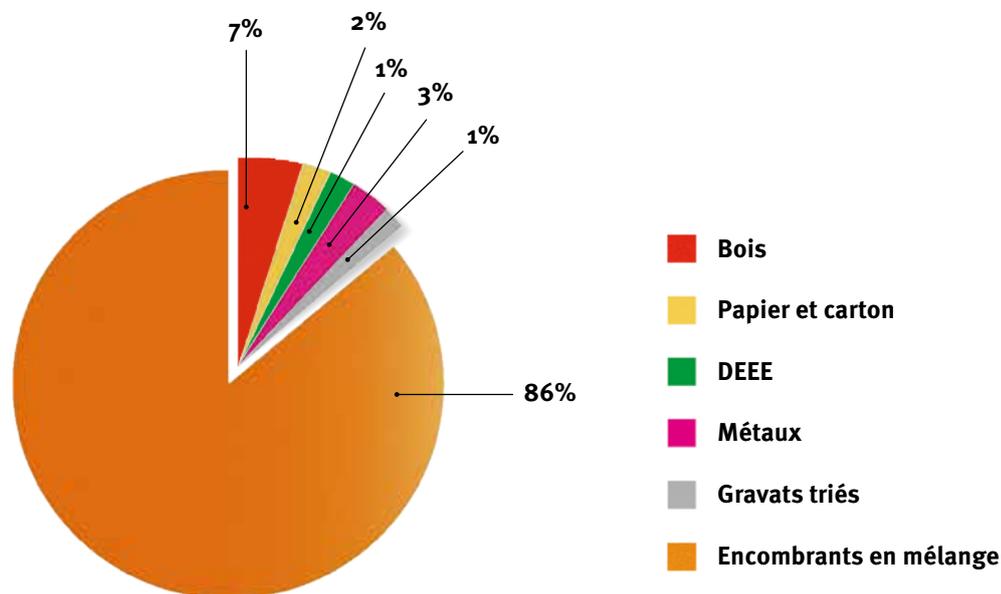


■ COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

La répartition du tonnage collecté par les services municipaux selon la nature des objets encombrants (% du poids) montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur appel ou ramassés sur la voie publique.

Cette partie en mélange donne lieu à un tri ultérieur par le Sycotm entre les différentes filières de valorisation.

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE DES ENCOMBRANTS





CVAE* : lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux

■ **LA PRISE EN CHARGE AU PIED DU DOMICILE**

Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre en CVAE* ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur *paris.fr* ou en appelant le 3975.

Bilan des prises de rendez-vous

En 2012, les demandes d'enlèvement d'objets encombrants ont progressé de 4 % par rapport à 2011. 50 % des enlèvements sont réalisés après une prise de rendez-vous. Les 50 % restants sont encore des dépôts clandestins.

En 2012, les services ont collecté 90 800 matelas, 52 000 téléviseurs et 24 500 aspirateurs.

■ **DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ESSAI**

En 2012, l'expérience autorisant la dépose des objets encombrants en pied d'immeuble, à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens, s'est poursuivie. Les 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements sont concernés.

Les habitants y sont autorisés à déposer leurs encombrants devant leur domicile, du lundi au samedi, entre 20h00 et 22h00 au lieu de 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin, ou, entre 11h00 et 13h00 au lieu de 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi.

Cette nouvelle organisation a permis d'augmenter le nombre de rendez-vous par rapport aux dépôts clandestins.

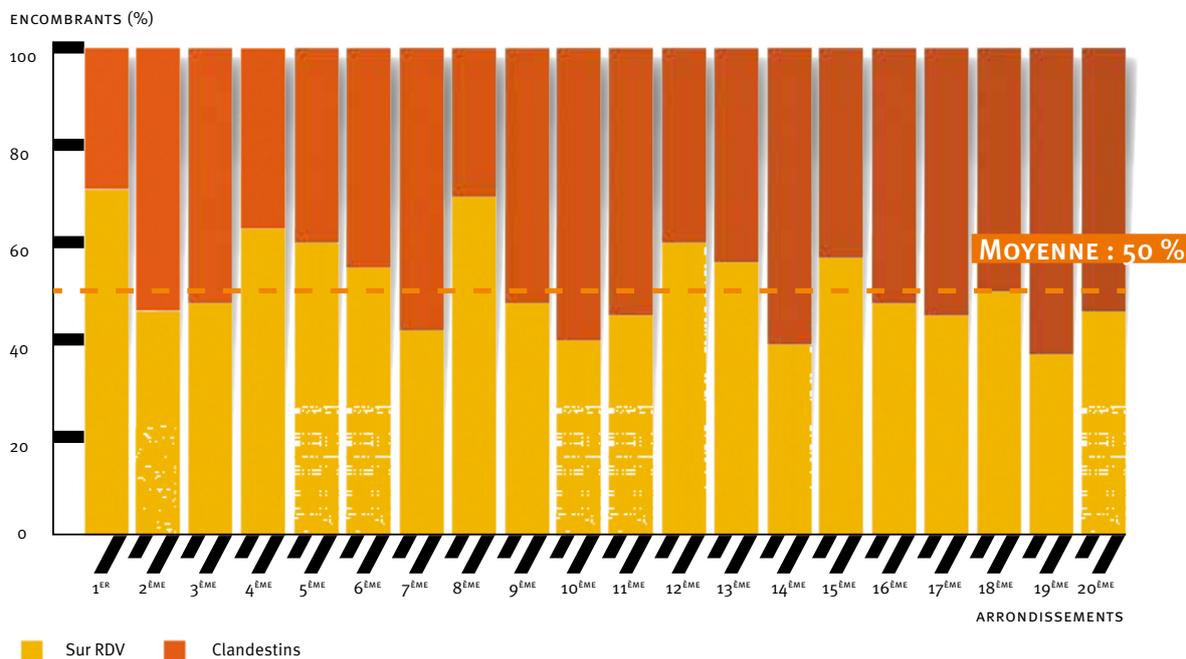
Il est prévu d'étendre l'expérimentation à d'autres arrondissements en 2013.



TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



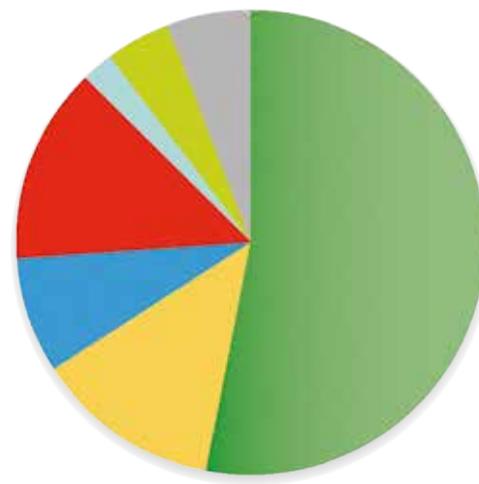
4.6 LES DÉCHETS DANGEREUX



La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des autres déchets nécessitent un traitement spécifique.

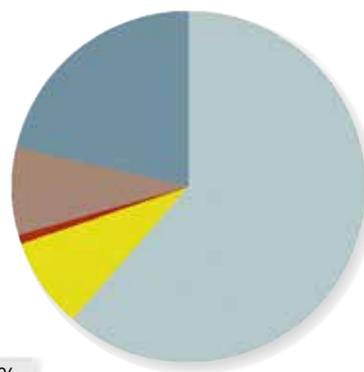
Ces déchets sont à déposer en CVAE* ou à faire enlever gratuitement sur rendez-vous, (informations sur paris.fr).

1250 enlèvements en 2012.



PAR NATURE (EN KG)

Peintures	135 101	55,2 %
Solvants, acides et bases	33 097	13,5 %
Bouteilles de gaz	20 312	8,3 %
Emballages Souillés	34 647	14,1 %
Piles, accumulateurs, cartouches d'impression	5 568	2,3 %
Huile de vidange	4 807	2,0 %
Autres	11 303	4,6 %
Total	244 834	100,0 %



SELON LE PRODUCTEUR (EN KG)

CVAE	140 523	57,3 %
Collecte à domicile	19 103	7,8 %
Etablissements scolaires	1 675	0,6 %
Directions de la Ville de Paris	28 792	7,7 %
Laboratoire Central de la Préfecture de Police	54 741	19,7 %
Total	244 834	100,0 %

4.7 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE*)



Dès 2007, la Mairie de Paris a conclu, avec l'éco-organisme coordinateur de la filière OCAD3E* (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE*), une convention pour la récupération des DEEE* dans ses 7 CVAE* et 7 points de regroupements des objets encombrants (voir page 40).

Les éco-organismes opérationnels sur le terrain pour la reprise des DEEE* sont Ecologic et Eco-système. Des aides financières sont également apportées pour développer le tri, la collecte et l'information des usagers. L'objectif national de collecte, défini dans l'agrément d'OCAD3E*, est de 10 kg par habitant en 2014.

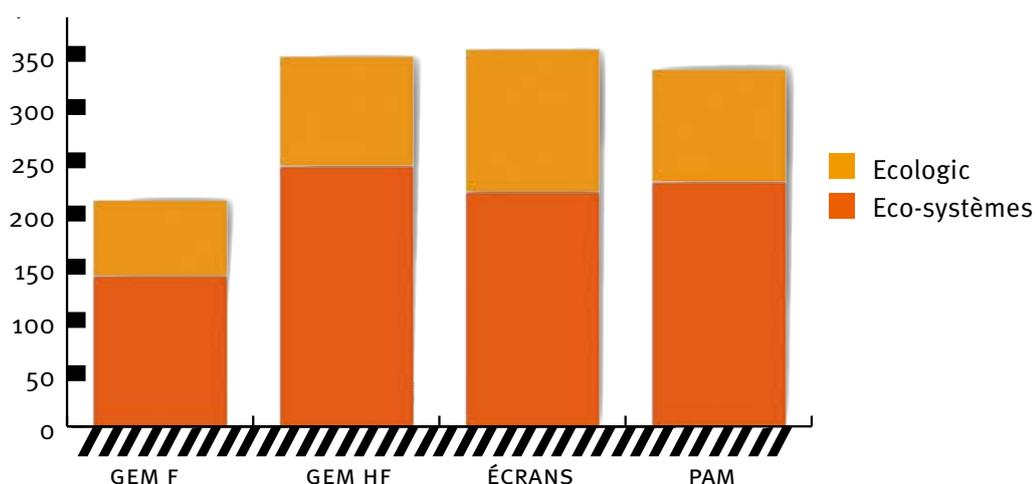
QUELQUE SOIT LE MODE DE COMMANDE (EN MAGASIN OU PAR INTERNET) LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE REPRENDRE GRATUITEMENT LES APPAREILS USAGÉS. IL S'AGIT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, EN VERTU DUQUEL UNE ÉCO-TAXE EST PAYÉE POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE.

En 2012, 1 253 tonnes de DEEE* ont été collectées, ce qui correspond à moins d'1 kg par Parisien. Par ailleurs, 343 tonnes de petit électroménager ont été captées dans le bac à couvercle jaune et 4,3 tonnes de tubes fluo et lampes fluocompactes ont été déposées dans les CVAE*.

La baisse des tonnages est importante par rapport à 2011 (-42%). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance :

- la hausse des matières premières ;
- le développement du marché de l'occasion ;
- la reprise des appareils par les distributeurs ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR GRANDE FAMILLE DE DEEE*



GEM F = Gros électroménager froid (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs...)

*GEM HF** = Gros électroménager hors froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique...)

Ecrans = téléviseurs, moniteurs...

*PAM** = Petits appareils en mélange (sèche-cheveux, petit outillage, fer à repasser, téléphonie...)

4.8 LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS



■ LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Une partie des **déchets des entreprises** est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Mairie de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont les montants sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour.

Le montant est constitué d'une part fixe destinée à financer les frais de la prestation et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit. Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume de déchets triés dans le bac à couvercle jaune est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place sont exonérés.

Au dernier trimestre 2012, le nombre de contrats signés dans le cadre de la redevance spéciale était de 2 777.

■ LES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

Les compétences de la municipalité parisienne sont multiples : gestion des crèches et des écoles, entretien des rues et des bâtiments publics, accueil du public en mairie, entretien des jardins municipaux, etc.

Les déchets issus de ces activités sont variés : restauration scolaire, végétaux, papiers, etc. S'agissant des déchets produits directement par les services, des mesures particulières sont prises en vue de les réduire et de développer leur recyclage : dématérialisation des documents, tri des papiers de bureau.

4.9 UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE

■ LA COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS DANS LE QUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES, DU 17^{ÈME} ARRONDISSEMENT :

Il s'agit de collecter les déchets par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes, où les utilisateurs jettent leurs déchets, et un terminal de collecte à partir duquel ces déchets sont acheminés vers un site de traitement.

Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution).

Les travaux ont démarré en 2011 et se sont poursuivis en 2012. La mise en service progressive est prévue à l'automne 2013 afin que les futurs habitants bénéficient de ce service.

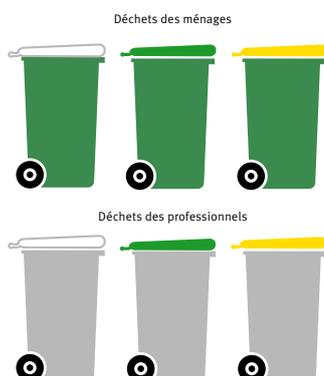
5 Les moyens pour assurer la collecte des déchets

5.1 LES CONTENANTS

5.2 LES MOYENS HUMAINS

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS

5.1 LES CONTENANTS



■ LES BACS DE COLLECTE

La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs. Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande. Des bacs supplémentaires peuvent être obtenus par les particuliers, associations ou entreprises.

Depuis novembre 2012, les services mettent à disposition des producteurs de déchets non ménagers des bacs à cuve grise destinés à remplacer progressivement les anciens bacs. Ces nouveaux bacs sont à cuve grise et couvercle vert pour les ordures ménagères, couvercle jaune pour les multi-matériaux et couvercle blanc pour le verre. Les bacs à cuve verte et couvercle ocre sont ainsi amenés à disparaître peu à peu.

Les bacs sont mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Conteneur, depuis novembre 2012. Ils en assurent également la maintenance et le renouvellement sur demande. Dans le marché précédent, 4 sociétés assuraient cette prestation.

LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2012

MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS				MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX			
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
171 803	47 147 150	117 205	32 523 580	69 089	11 550 230	91 394	26 248 180

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

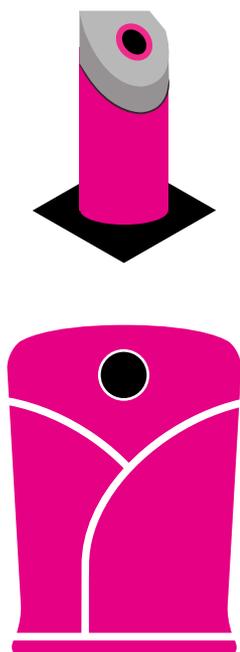
S	A
Citec	8 ^e - 9 ^e - 10 ^e - 13 ^e - 14 ^e
Plastic Omnium	5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 17 ^e - 18 ^e - 19 ^e - 20 ^e
Contenur	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 15 ^e - 16 ^e
Sulo	11 ^e - 12 ^e

De janvier à novembre 2012

S	A
Plastic Omnium	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 8 ^e 11 ^e - 12 ^e - 13 ^e - 14 ^e - 17 ^e - 18 ^e
Contenur	9 ^e - 10 ^e - 15 ^e - 16 ^e - 19 ^e - 20 ^e

Depuis novembre 2012





■ LES COLONNES À VERRE

903 colonnes à verre aériennes insonorisées sont à disposition sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert environ 65 % des habitations. Leur nombre total peut varier d'une année sur l'autre en fonction des travaux de voirie qui peuvent nécessiter des déposes.

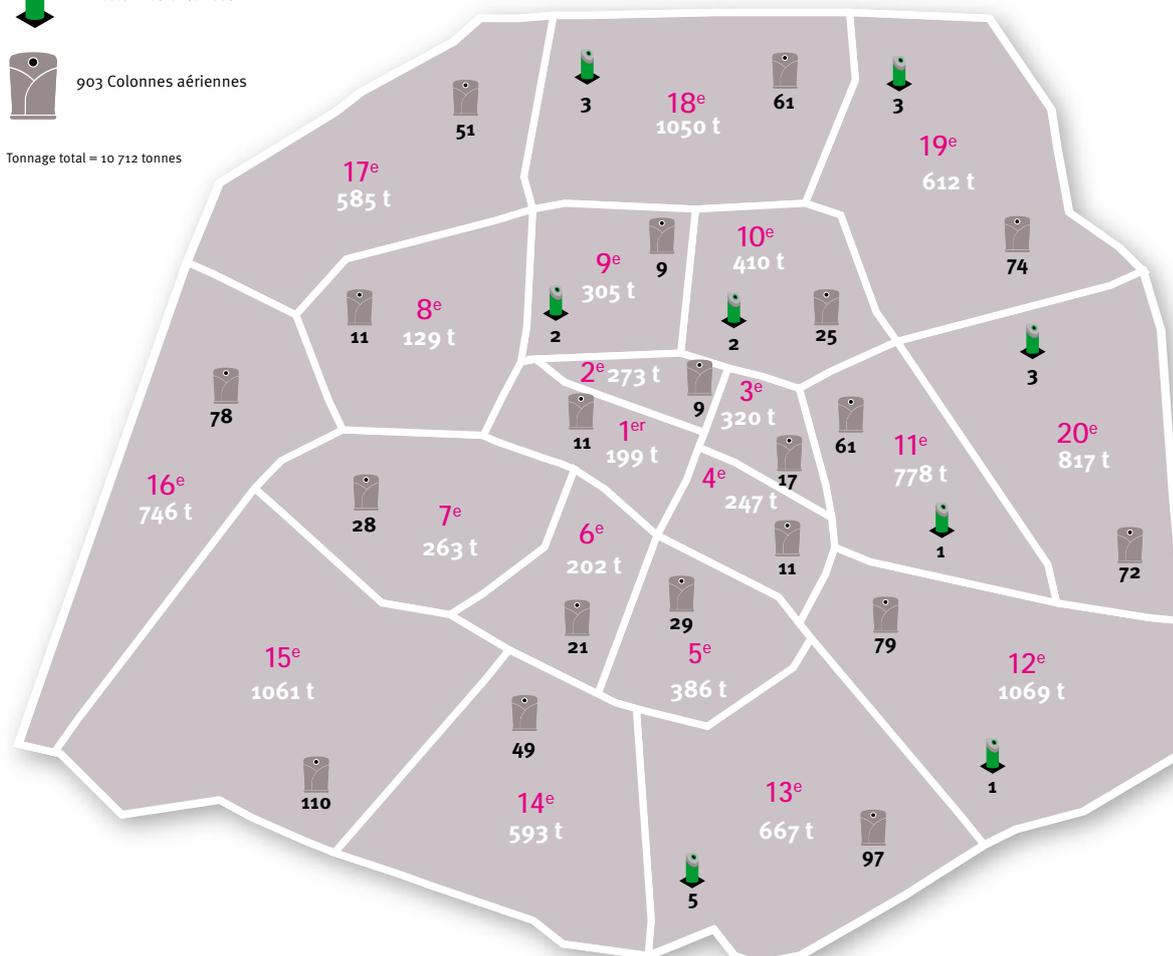
Il existe également 20 colonnes à verre enterrées, dans les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Ce dispositif présente des avantages. Le bruit, lors des dépôts de verre, est sensiblement diminué puisque

le caisson se trouve dans le sol. La fréquence de vidage est réduite car la capacité de contenance est supérieure. Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est située à 1,10 mètre de hauteur.

En 2012, 90 nouvelles colonnes aériennes ont remplacé les anciennes. Le nouveau modèle permet un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles). Ce dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes. La couleur grise de ce mobilier urbain facilite l'intégration dans le paysage.

IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS



5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES

Les effectifs sont comptabilisés au 31 décembre 2012. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain. Pour la régie, en raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

La collecte des OE (Objets encombrants) est assurée sur le terrain par 549 agents : 474 rippeurs, 17 conducteurs, 48 chefs d'équipe et 10 agents de maîtrise.

Par ailleurs, 109 agents effectuent des missions exceptionnelles de collecte (vidages supplémentaires de réceptacles de propreté, pré-collecte sur certains marchés alimentaires, collecte de feuilles, etc.).

2 648 AGENTS DONT 67 FEMMES SONT CHARGÉS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS PRODUITS À PARIS.

Agents municipaux La collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, les vidages réguliers des réceptacles de propreté, la collecte des marchés alimentaires sur la moitié des arrondissements sont réalisées par 1065 agents.

Rippeurs (éboueurs)	30	608	638
Conducteurs	8	342	350
Chefs d'équipe	2	63	65
Agents de maîtrise	0	12	12
TOTAL	41	1 024	1 065

Effectifs privés Les entreprises prestataires interviennent sur les arrondissements qui ne sont pas traités en régie. Elles déclarent leurs effectifs (hors intérimaires). Leurs agents réalisent la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables, les vidages réguliers des réceptacles de propreté et la collecte des marchés alimentaires.

	Femmes	Hommes	TOTAL
Rippeurs (éboueurs)	0	467	467
Conducteurs	9	308	317
Chefs d'équipe	0	1	1
Agents de maîtrise	0	48	48
TOTAL	9	824	833

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre pour tout Paris en mobilisant 92 agents sur le terrain.



La féminisation des métiers de la collecte

Le Service technique de la propreté de Paris présente un taux de féminisation de 3,3 %. Depuis 2002, avec l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur nombre augmente peu à peu dans les services municipaux (58 femmes en régie, 9 femmes en entreprise privée).

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

- les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets
- les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires)
- les ambassadeurs de la prévention et du tri pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets
- les inspecteurs de salubrité : les agents ne peuvent assurer la collecte des déchets que dans la mesure où les règles de présentation des bacs et objets encombrants sont respectées (horaires, dépôts dans les conteneurs...).

Ces règles étant parfois négligées, le CAPP (Centre d'action pour la propreté de Paris) verbalise en cas de non respect de la réglementation.

18 109 procès-verbaux ont été dressés en 2012, dont 13 380 concernaient le dépôt sauvage de déchets ou un défaut de présentation des bacs.

■ BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

ON CONSTATE UNE DIMINUTION DE 7,7% ENTRE 2010 ET 2012.

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents et participent à la politique de prévention des risques professionnels.

Les statistiques présentées dans ce document prennent en compte le nombre de jours d'arrêt en 2012, mais aussi ceux liés à des accidents des années antérieures et ayant généré des jours d'arrêt en 2012.

Pour les activités de collecte, la baisse globale des accidents de travail est de 3,7 % par rapport à 2011.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent plus de 90 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

TYPES DE COLLECTE *	2010	2011	2012	2011 / 2012
Collecte OM-MM	340	328	320	-2,4 %
Collecte OE	158	148	146	-1,4 %
Déblaiement de marché	33	33	24	-27,3 %
TOTAL	531	509	490	-3,7 %

* Ces chiffres ne prennent pas en compte les accidents liés au nettoyage et au balayage

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS



■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 511 bennes et 147 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies.

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Tous les véhicules sont conformes aux normes en vigueur et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit.

Les services de la propreté testent chaque année de nouveaux véhicules, en particulier électriques ou hybrides afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service.

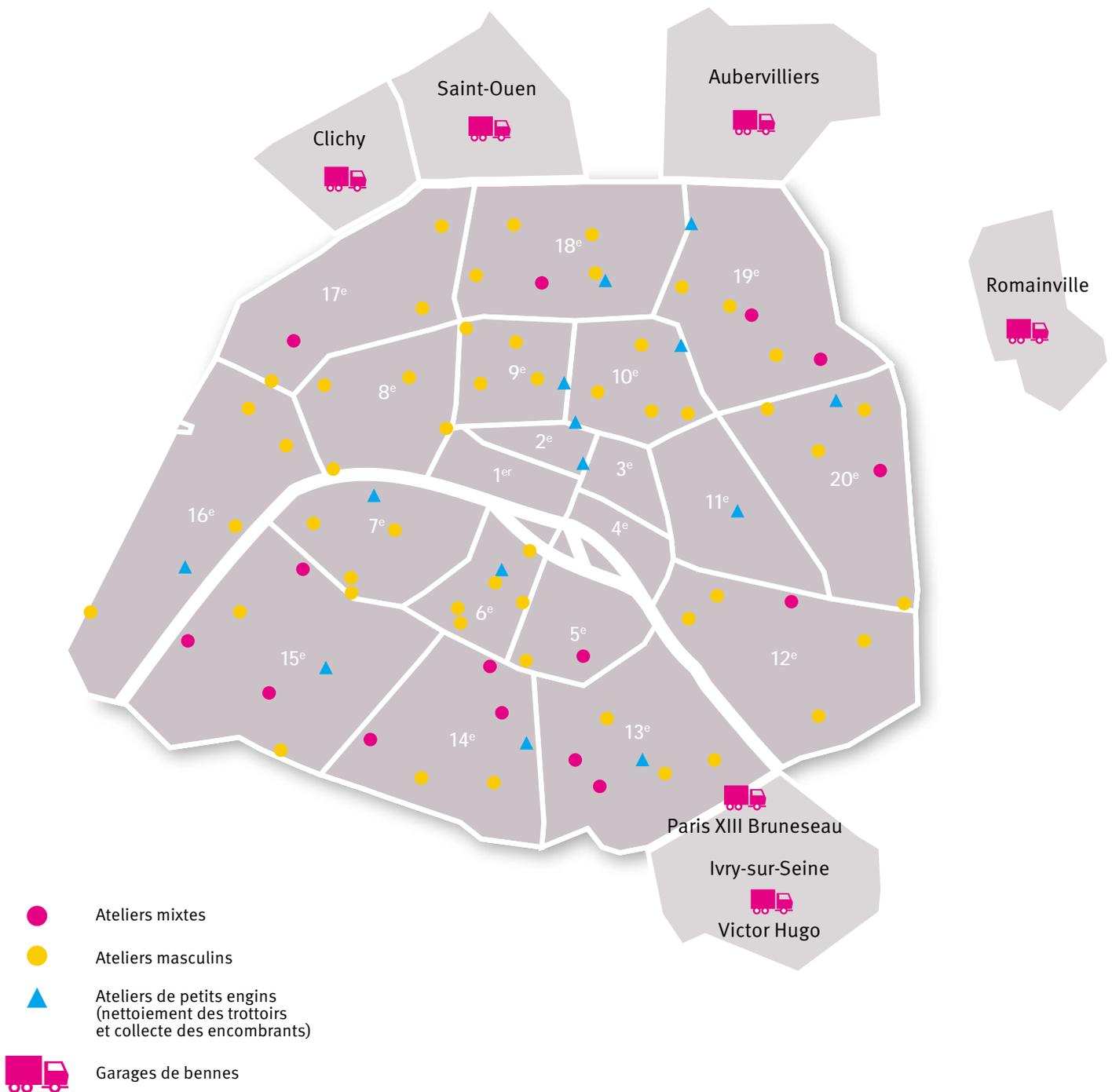
En juin 2012, des véhicules hybrides, électricité-gasoil, ont été testés. Les essais se sont révélés intéressants sur le plan acoustique mais n'étaient pas satisfaisants en matière de gain de carburant. Des tests sont prévus en 2013 avec de nouveaux modèles de véhicules hybrides

	REGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	236	245	481
<i>dont GNV</i>	159	221	380
Bennes encombrants (OE)	8	22	30
<i>dont GNV</i>	8	6	14
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	147	0	147
TOTAL	391	267	658

■ NOMBRE DE VOIES AFFECTÉES À LA COLLECTE DES DÉCHETS

Voie	Capacité (m ³)	Poids (t)	Poids (t)	Largeur (m)
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	conforme code de la route
Voie extra-large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	conforme code de la route

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



6 Le traitement des déchets

6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

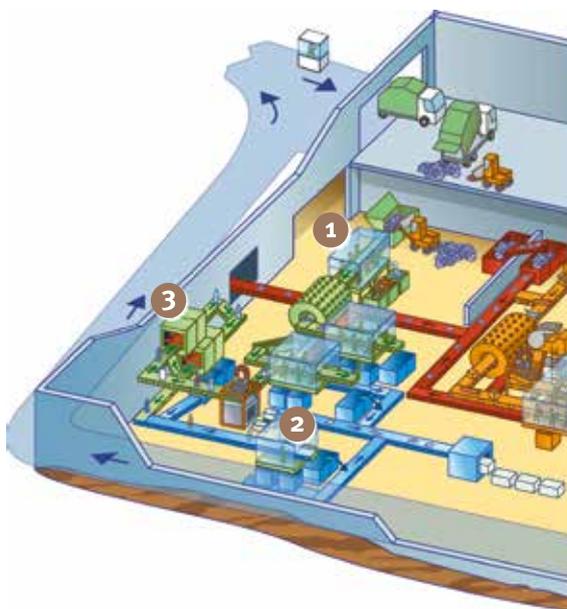
6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS

La Mairie de Paris confie le traitement des déchets collectés au Sycotom, à l'exception du verre repris directement par la société Saint-Gobain et des matériaux triés issus des CVAE* acheminés directement dans les filières de recyclage.

La politique du Sycotom en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction des déchets, diversifier les modes de valorisation en réduisant la part de l'enfouissement, diminuer les pollutions et développer le recours aux modes de transport alternatifs.

Au sein du Sycotom, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations : les centres de tri, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.



6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

■ LES CENTRES DE TRI

Les centres de tri reçoivent les déchets du bac à couvercle jaune triés par les habitants et une partie des objets encombrants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

Les centres de tri du Sycotom :

- Paris : Paris XV et Ivry-Paris XIII,
- Romainville et Sevran (93)
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

Le centre de tri et de transfert d'objets encombrants de Saint-Denis (93) a fermé en 2012.

Pour compléter ce dispositif, des centres de tri privés sont également utilisés.

SCHÉMA DU PROCÉDÉ DE TRI DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ISSÉANE

- 1 Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros cartons et les indésirables (sacs plastiques, verre...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.

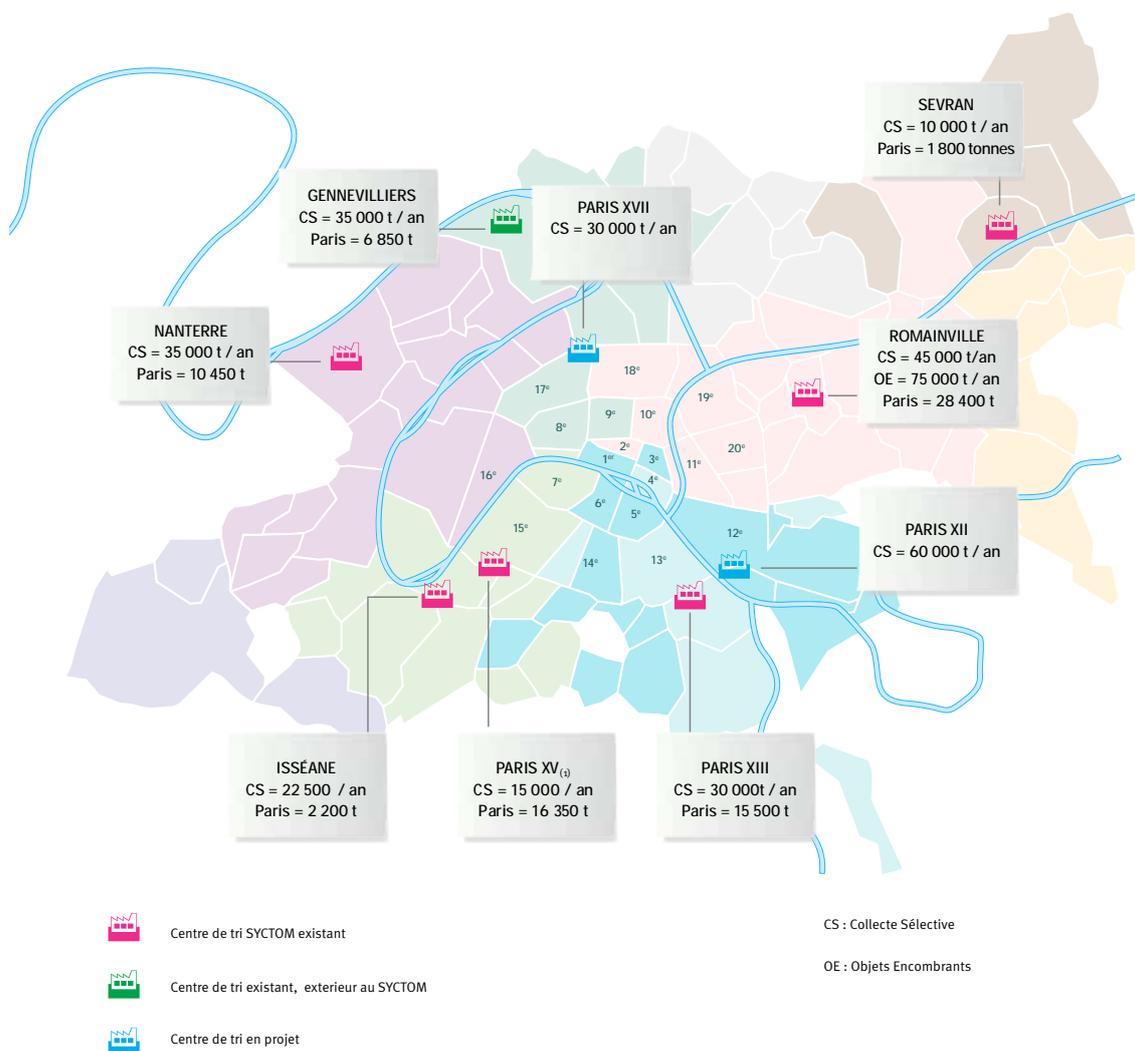
- 2 La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles en plastique) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.
- 3 Le flux majoritaire des corps creux passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge.

La première trie les plastiques épais (produits d'entretien, bouteilles de lait...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré.

La séparation est affinée manuellement, ensuite, chaque matériau est conditionné en balles pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée.



**IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES
ET DES OBJETS ENCOMBRANTS UTILISÉS
PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS**



(a) demande de modification de capacités d'exploitation en cours d'instruction

Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique les capacités de traitement des centres (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives entrant dans ces centres (en tonnes). L'année 2012 est marquée par l'utilisation du centre de tri de Sevrans afin de trier les emballages issus du 3^{ème} arrondissement de Paris, pilote dans le cadre de l'extension des consignes de tri des plastiques.

■ RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données publiées concernent les déchets contenus dans le bac à couvercle jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

47 % des objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés et les résidus sont acheminés vers des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND*).

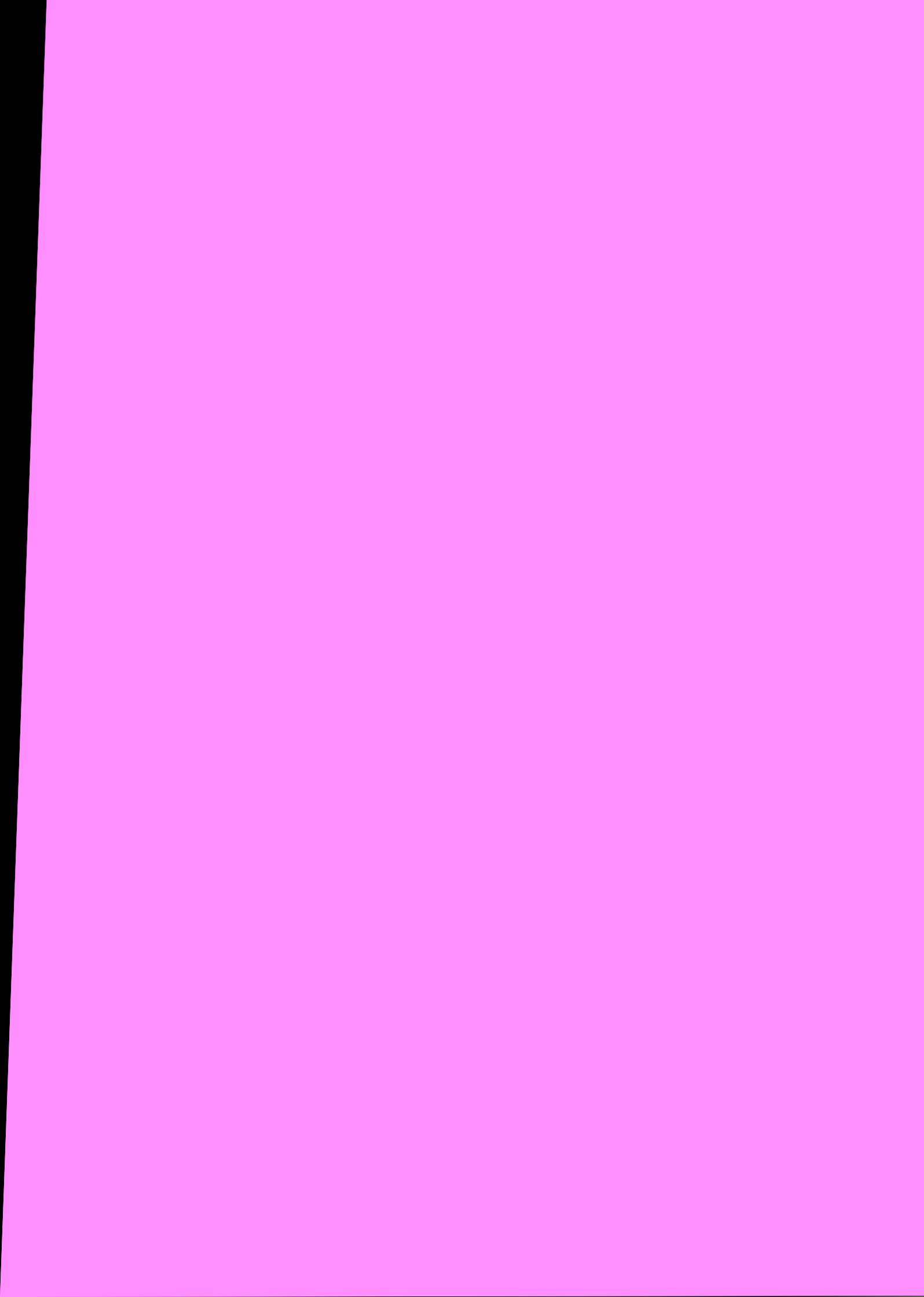
	2011	2012
Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)	174 139	172 730
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	120 920 (69,4 %)	119 723 (69,3 %)
Emballages papiers et cartons	32 000	33 347
Briques alimentaires	1 100	1 019
Journaux/Magazines	58 500	55 463
Autres papiers et cartons	17 300	17 575
Emballages en plastique	9 200	9 380
Métaux ferreux (acier)	2 380	2 434
Métaux non ferreux (aluminium)	140	162
Petit électroménager	300	343
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND	53 219 (30,6 %)	49 459 (28,6 %)

ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGE ENVOYÉ PAR LE SYCTOM EN FILIÈRE DE RECYCLAGE EN 2012	ÉCONOMIES RÉALISÉES		
	EN MATIÈRES PREMIÈRES	EN CO ₂	EN ÉNERGIE
2 434 tonnes d'acier	3 449 t de minerai de fer 1 397 t de coke (charbon) 2 655 m³ d'eau	4 381 t	15 437 MWh
162 tonnes d'aluminium	367 t de bauxite 1 460 m³ d'eau	118 t	4 796 MWh
112 502 tonnes de verre	74 251 t de sable 60 751 m³ d'eau	45 000 t	123 252 MWh
9 380 tonnes de plastiques	7 806 m³ de pétrole 2 293 410 m³ de gaz naturel 78 623 m³ d'eau	11 256 t	112 805 MWh
107 404 tonnes de papier-carton	280 324 t de bois 1 811 904 m³ d'eau	4 296 t	1 179 475 MWh

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages





RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

C	T 2012
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 846 421 t
Sous-produits valorisés	3 centres Syctom + 4 Privés
Électricité	176 314 MWh
Vapeur	2 679 026 MWh
Mâchefers	339 939 t
Ferrailles	36 423 t
Non ferreux (Aluminium, zinc ...)	2 980 t
Résidus non valorisés	
Cendres (REFIOM) et boues d'épuration	47 779 t

■ LA DÉPOLLUTION DE L'USINE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

L'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a cessé son activité en février 2006 au profit de la nouvelle usine Isséane. Suite à la démolition de l'usine, les travaux d'aménagement et la dépollution du site ont débuté courant 2011.

L'entreprise IDRA Environnement a été désignée pour prendre en charge le traitement des terres polluées excavées dans le cadre de la réalisation des différents ouvrages de la ZAC des bords de Seine. Ces travaux se termineront en 2013.

Comme pour la déconstruction de l'usine, la prestation de dépollution est réalisée avec un souci de protection de l'environnement : les matériaux excavés sont triés puis valorisés pour ceux qui doivent l'être, y compris les terres polluées après traitement pour stabilisation.

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES »

■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

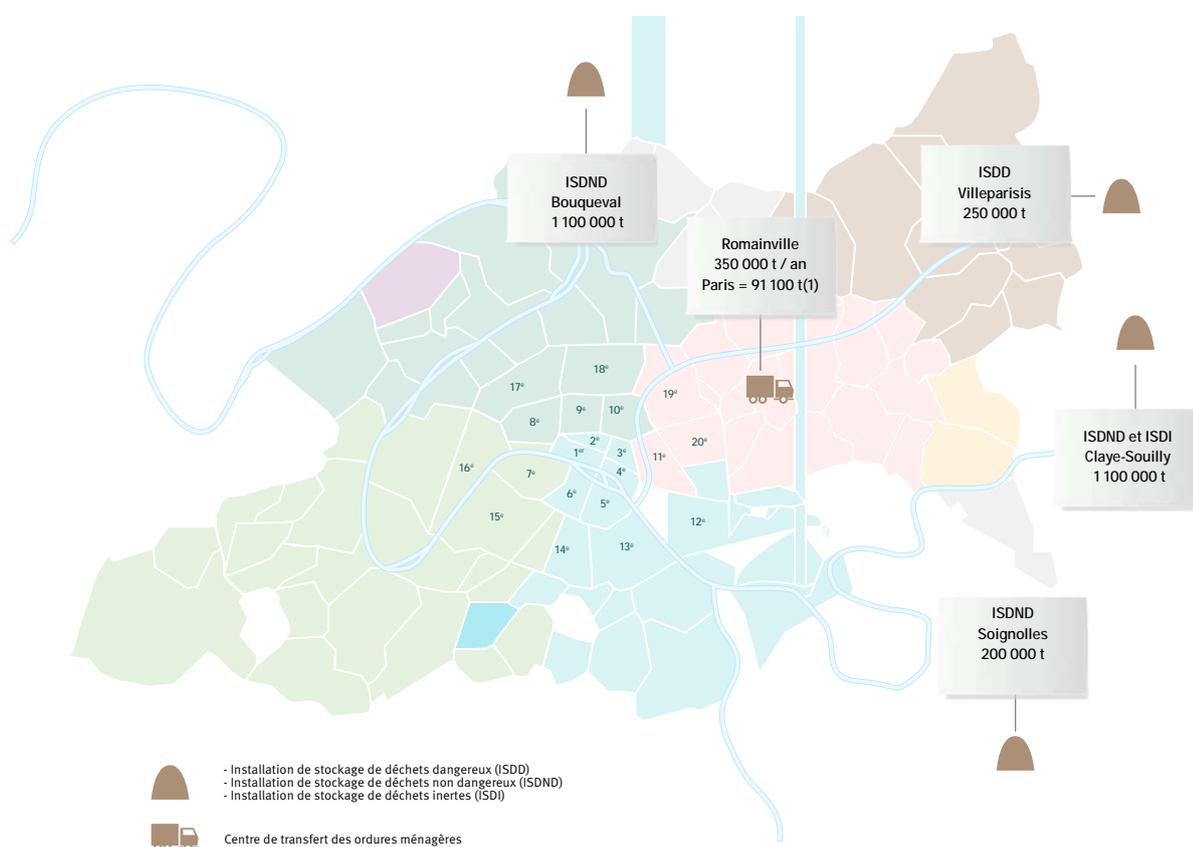
On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés des déchets stockés :

- les ISDND (Installations de stockage de déchets non dangereux). Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;

- les ISDD (Installations de stockage de déchets dangereux). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : amiante...);

- les ISDI (Installations de stockage de déchets inertes) sont réservées aux gravats triés .

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS



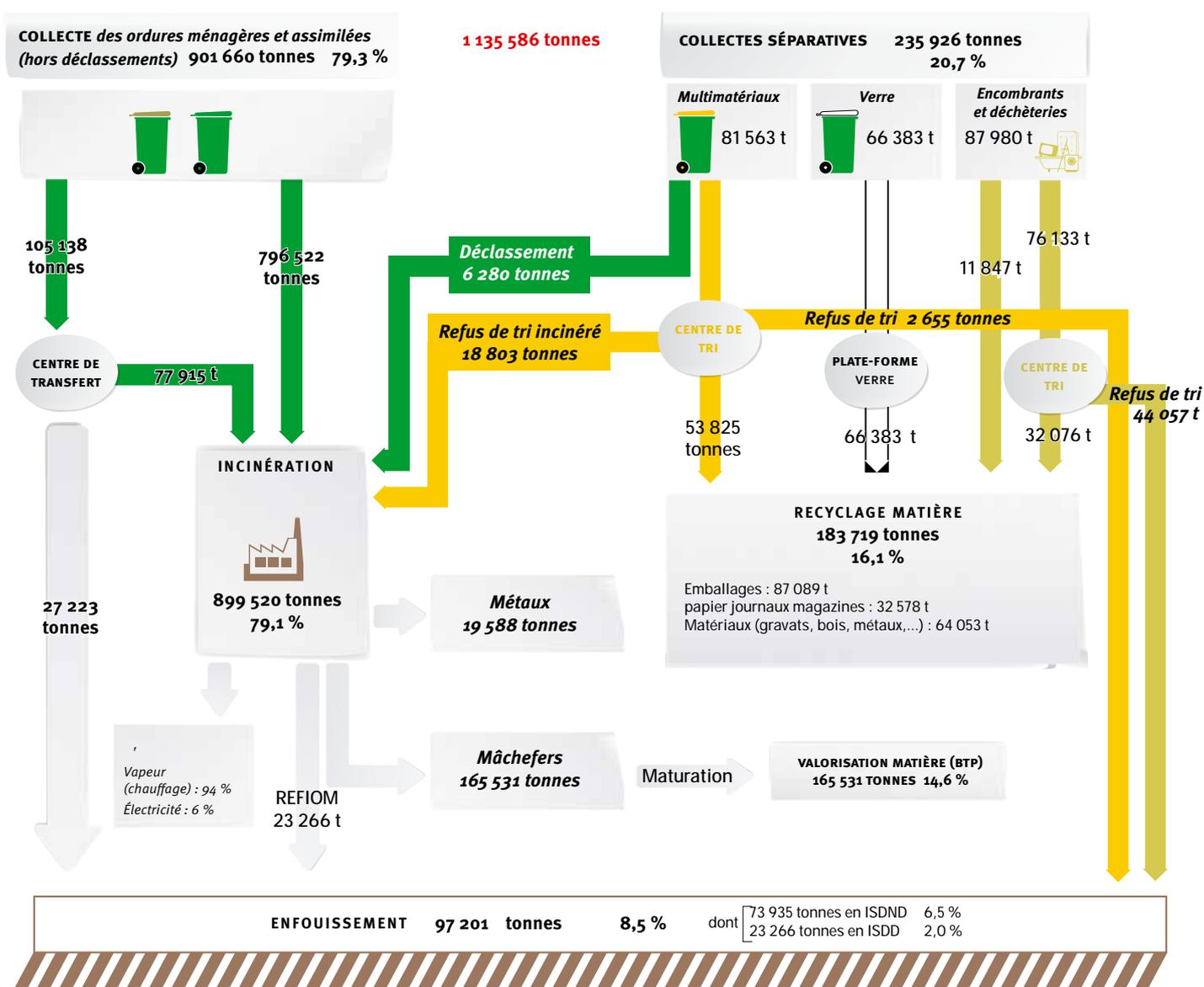
(1) sur ce total, 27 000 t sont directement envoyées en installation de stockage.

SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2012, la part des déchets parisiens incinérés (valorisation énergétique) a progressé de 0,8% et celle des déchets enfouis a chuté de 28,5%,

grâce à la réduction des déchets et à la capacité de traitement des usines d'incinération.

SCHÉMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS



EN 2012, LE RECYCLAGE MATIÈRE RÉGRESSE LÉGÈREMENT EN RAISON DE LA BAISSÉ DE LA COLLECTÉ DES OBJETS ENCOMBRANTS ET LA PART DU STOCKAGE DIMINUE AU PROFIT DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.

7 Les éléments financiers

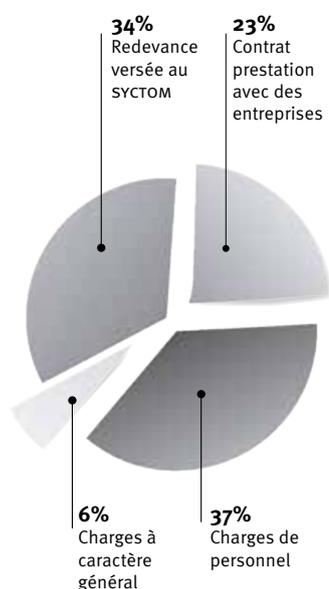
7.1 LES DÉPENSES 2012

7.2 LES RECETTES 2012

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 LES DÉPENSES 2012

Dépense de fonctionnement



■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Mairie de Paris a la compétence de la collecte des déchets. Elle a confié au Syctom la compétence relative au traitement des déchets.

■ LES DÉPENSES 2012

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à la seule collecte. Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.

+ 0,4 % dépenses de fonctionnement

En 2012, les dépenses de fonctionnement hors celles affectées aux valeurs locatives sont les suivantes :

- Contrats de prestations avec les entreprises : **87,7 M€**
 - Collecte des déchets : **78 M€**
 - Fourniture et maintenance des bacs : **6 M€**
 - Gestion CVAE* et encombrants : **3,7 M€**
- Charges de personnel : **144 M€**
- Charges à caractère général : **24,7 M€**
- Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **132,9 M€**

+ 21,9 % de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17,8 M€ en 2012 contre 14,6 M€ en 2011.

Cette différence conjoncturelle s'explique notamment par la dépollution des sols de l'ancienne usine d'Issy-les-Moulineaux et le démarrage des travaux de construction de la collecte pneumatique dans la ZAC Clichy-Batignolles.

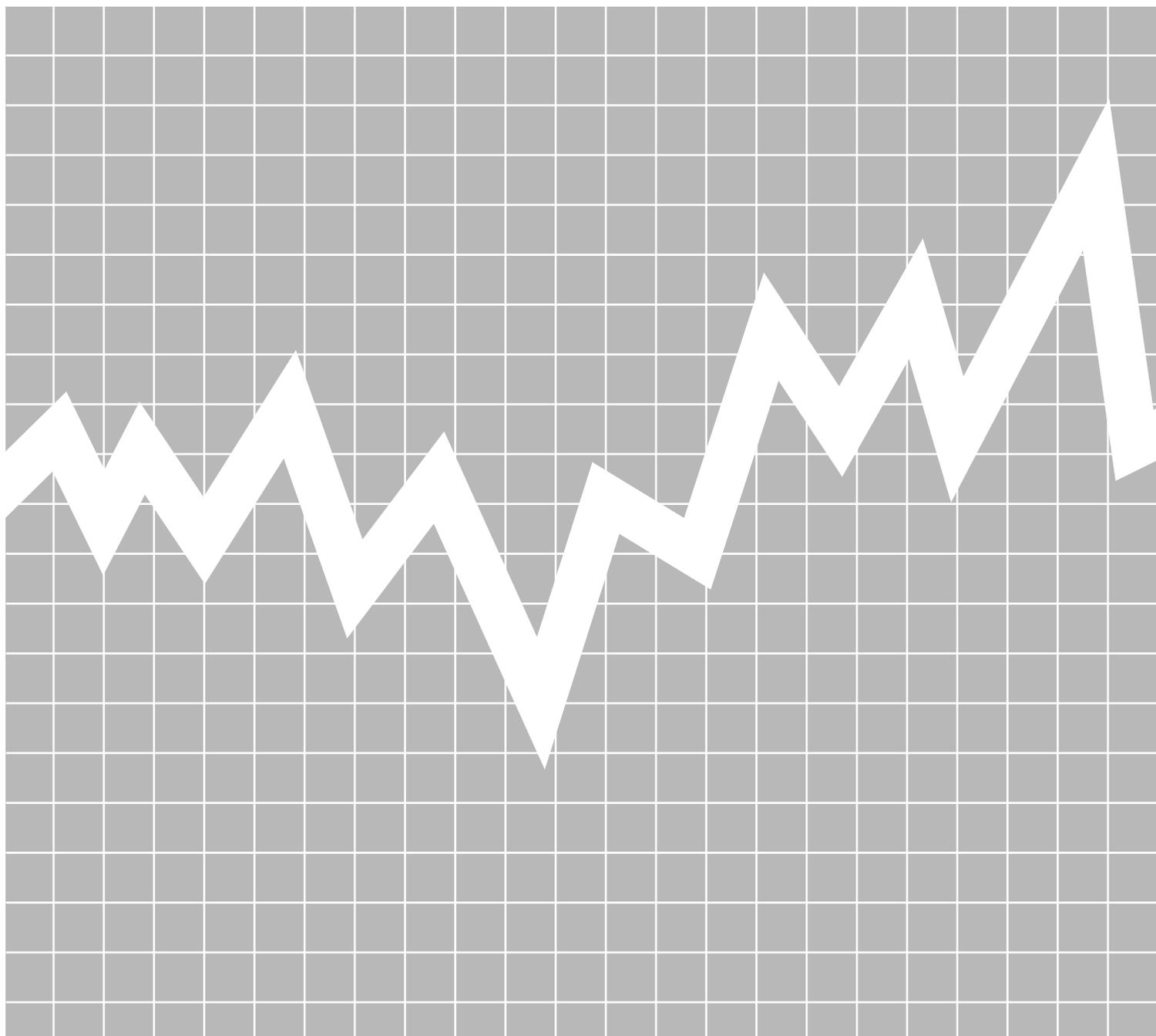
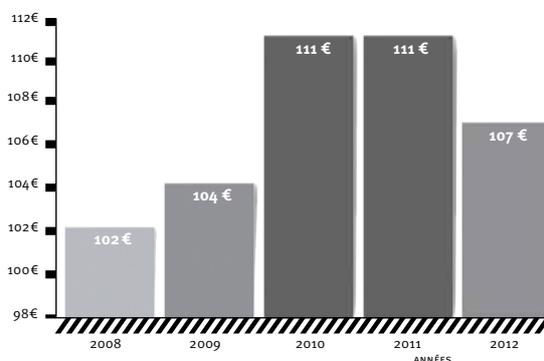
Evolution des coûts moyens du traitement des déchets par le Syctom

Cette évolution tient compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne).

En 2012, le Syctom touche l'intégralité des soutiens d'Eco-emballages (barème E) liés aux performances de Paris et des autres collectivités adhérentes. Le Syctom reverse les sommes perçues aux collectivités.

Pour s'adapter à une réglementation sanitaire et environnementale plus exigeante et financer des installations de traitement plus performantes comme Paris XV, le Syctom a augmenté les coûts de traitement au cours de ces quinze dernières années.

COÛT DE TRAITEMENT PAYÉ PAR LA VILLE DE PARIS AU SYCTOM (COÛT À LA TONNE TOUS DÉCHETS CONFONDUS)



7.2 LES RECETTES 2012

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

+ 16% de soutien pour la collecte sélective (papier, journaux, carton, plastique, acier, aluminium, verre)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : **434,2 M€**

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. En 2012, son produit a progressé de 1,9% par rapport à 2011. Cette augmentation ne résulte que de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement, et de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.).

La redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises (y compris les comptes de tiers) : **21,3 M€**

La redevance spéciale s'applique aux activités assujetties produisant plus de 330 litres de déchets par jour.

Les soutiens à la collecte sélective : **13,7 M€**

Le soutien du Syctom provient du soutien financier apporté par les éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Ecofolio), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes.

Le montant de cette recette a augmenté par rapport à 2011 de +16 % grâce à l'augmentation du tonnage bien trié en 2012, et à la signature du barème E.

■ soutien financier du Syctom à la collecte sélective des tonnes correctement triées d'aluminium, acier, plastique, papier/carton et verre : **13,6 M€**

Ces déchets sont collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les CVAE. Le montant de la recette a baissé de 20 % par rapport à 2011, suite à une diminution du tonnage apporté par les Parisiens.*

■ soutien à la tonne triée de déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E*), de certaines lampes usagées (RECYLUM) et de piles (COREPILE) : **0,08 M€**

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	822 278 t	10 712 t	55 671 t	81 563 t	87 548 t
Coût moyen de la collecte	130 €	103 €	142 €	208 €	397 €
Coût bacs, colonnes ou supports	6 €	23 €	2 €	9 €	
Coût de traitement par le Sycotom	118 €			118 €	118 €
Soutien aux CS		- 26 €	- 26 €	-121 €	
Recette de valorisation du verre		- 21 €	- 21 €		
COÛT TOTAL	255 €/tonne	78 €/tonne	97 €/tonne	214 €/tonne	514 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	92,3 €	0,4 €	2,4 €	7,7 €	19,8 €

■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	822 278 t	10 712 t	55 671 t	81 563 t	87 548 t
Coût moyen de la collecte	185 €	138 €	190 €	286 €	534 €
Coût bacs, colonnes ou supports	8 €	27 €	3 €	12 €	
Coût de traitement par le Sycotom	118 €			118 €	118 €
Soutien aux CS		- 26 €	-26 €	-121 €	
Recette de valorisation du verre		- 21 €	-21 €		
COÛT TOTAL	311 €/tonne	117 €/tonne	146 €/tonne	295 €/tonne	652 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	112,8 €	0,6 €	3,6 €	10,6 €	25,1 €

8 Glossaire

BOUES

Résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération

CENDRES

Particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement

CVAE (DÉCHÈTERIE)

Centre de valorisation et d'apport des encombrants. C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés

ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes

ISDD

Installations de stockage de déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : amiante...)

ISDI

Installations de stockage de déchets inertes réservées aux gravats triés

ISDND

Installations de stockage de déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place

DECLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur

DNM

Déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, les services publics, artisans et commerçants parisiens

DDS

Déchets diffus spécifiques.
Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille...

FINES

Tous les déchets inférieurs à 2 mm

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène

GPV

Gros producteurs de verre, essentiellement les métiers de la restauration

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune

MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers

OM

Ordures ménagères,
déchets des ménages

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DNM, des encombrants des particuliers

RDP

Réceptacle de propreté
ou corbeille de rue

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées
d'incinération des ordures ménagères.
Ce sont des cendres et des boues

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des
déchets ménagers (Syndicat intercommunal
de traitement des ordures ménagères
de l'agglomération parisienne)

RESSOURCERIE / RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer
des objets dont ils souhaitent se défaire
(électroménager, meubles, livres, produits
techniques...) et auxquels la « ressourcerie »
va donner une seconde vie en réparant,
en réemployant ou en recyclant.

LES SIGLES

ACSST

Accord cadre santé
et sécurité au travail

ADEME

Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie

CAPP

Centre d'action pour
la propreté de Paris

CLIS

Commission locale d'information
et de surveillance

CPCU

Compagnie parisienne
de chauffage urbain

CVAE

Centre de valorisation
et d'apport des encombrants

DASRI

Déchets d'activités de soins
à risques infectieux

DDS

Déchets diffus spécifiques

DEEE

Déchets d'équipements électriques
et électroniques

DNM

Déchets non ménagers

DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de
l'énergie

FFCA

Fédération française
de cuisine amateur

FMCR

Formation, métiers, compétences,
recrutement

GEMHF

Gros électroménager hors froid

GEMF

Gros électroménager froid

GNV

Gaz naturel pour véhicules

GPV

Gros producteurs de verre

ISDD

Installation de stockage
de déchets dangereux

ISDI

Installation de stockage
de déchets inertes

ISDND

Installation de stockage
de déchets non dangereux

MM

Multimatériaux

O3R

Observatoire de la réduction,
du réemploi et du recyclage
des déchets

OCAD3E

Organisme coordonnateur
agrée pour les DEEE

OE

Objets encombrants

OM

Ordures ménagères

PAM

Petits appareils en mélange

PLPD

Programme local
de prévention des déchets

PTM

Prescriptions techniques
minimales

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées
d'incinération des ordures ménagères

RS

Redevance spéciale

SDD

Semaine
du développement durable

SERD

Semaine européenne
de réduction des déchets

STPP

Service technique
de la propreté de Paris

TEOM

Taxe d'enlèvement
des ordures ménagères.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'INFORMATION
ET DE LA SENSIBILISATION DES USAGERS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur